



Additif au rapport sur les conséquences de la crise sanitaire liée à la COVID-19

TABLE DES MATIÈRES

DATES-CLÉS	4
1. DONNÉES SANITAIRES, DE MORTALITÉ ET DE NATALITÉ.....	6
1.1. Indicateurs de suivi sanitaire de la Covid-19.....	6
1.2. Analyse des décès	13
1.3. Analyse des naissances.....	16
2. ÉCONOMIE	19
2.1. Chiffre d'affaires.....	19
2.2. Créations et radiations d'établissements	22
2.3. Aides financières de l'État.....	26
2.4. Commerce extérieur.....	30
2.5. Taxe sur la Valeur Ajoutée	31
2.6. Hôtellerie	32
3. EMPLOI	34
3.1. Évolution de l'emploi salarié du secteur privé.....	34
3.2. Analyse par secteur.....	37
3.3. Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR)	39
3.4. Demandeurs d'emploi.....	42

Ce document est un additif au Rapport du mois de novembre 2020 sur les conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Seules les données relatives à la situation sanitaire, à l'état civil (naissances et décès), à l'économie et à l'emploi, et pour lesquelles une mise à jour était disponible, sont présentées.

En complément, des synthèses mensuelles portant sur les données sanitaires et d'état civil sont également adressées au Gouvernement Princier.

DATES-CLÉS

Juillet

- Le 8 : lancement du label Monaco Safe
- Le 24 : décision ministérielle confirmant la réouverture des établissements scolaires. Port du masque obligatoire à partir du CP
- Le 30 : annonce de nouvelles mesures de précaution : port du masque dans les files d'attente et tests PCR pour les clients des hôtels en provenance d'une zone à risque ou zone extra-européenne



Août

- Le 11 : annonces du Gouvernement pour le soutien à l'emploi : maintien du CTTR, recul progressif du travail à distance, assouplissement du stage de pré-embauche, maintien de l'EPCP et de la clause de sauvegarde sociale
- Le 12 : port du masque obligatoire en extérieur dans 4 lieux : Place du palais et ruelles de Monaco-Ville, place du Casino, Esplanade du centre commercial de Fontvieille
- Le 20 : pour se conformer aux pratiques adoptées par l'OMS et par les autorités françaises en la matière, le bilan journalier fait désormais la distinction entre les personnes résidentes et non résidentes touchées par le coronavirus
- Le 30 : le bilan s'élève à 131 résidents positifs

Septembre

- Le 7 : rentrée scolaire. Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 6 ans.
- Le 9 : annonce de l'annulation du 45^{ème} Festival International du Cirque
- Le 10 : présentation à la presse du Plan de relance économique, doté de 75 M d'euros et des 4 axes prioritaires
- Le 16 : ouverture officielle du Centre de tests PCR à l'Espace Léo Ferré
- Le 17 : 15^{ème} réunion du Comité Mixte de suivi
- Le 23 : annulation de la Journée du Patrimoine et de la Foire Attractions de Monaco
- Le 30 : le bilan est de 218 personnes résidentes touchées par le coronavirus

Octobre

- Le 7 : prolongement du CTTR jusqu'au 31 mars 2021
- Le 23 : nouvelles mesures : fermetures bars et restaurants à 23h30, réservations obligatoires, tables limitées à 6 convives, fermeture du casino à minuit, limitation de la capacité des bus et dédoublement des lignes et fréquences
- Le 29 : Allocution de S.A.S le Prince Albert II
- Le 30 : annonces du Gouvernement Princier : couvre-feu de 20h à 6h, avec dérogations notamment pour les restaurants et spectacles (21h30). Commerces et restaurants restent ouverts sous conditions. Port du masque dans tout l'espace public et les parties communes. Sont fermés : bars, snacks-bar, salles de sport, piscines, spa. Epreuves professionnelles sportives à huis-clos. Télétravail fortement recommandé.
- Le 30 : 355 résidents touchés

Novembre

- Le 1^{er} : début du couvre-feu de 20h à 6h du matin
- Le 16 : inauguration par SAS Le Prince Souverain du laboratoire P3 au CSM
- Le 19 : Fête Nationale maintenue mais aménagée.
- Le 24 : 21^{ème} réunion du Comité mixte de suivi
- Le 27 : annonce du prolongement du couvre-feu jusqu'au 18/12
- Le 30 : bilan à 609 résidents touchés

Décembre

- Le 17 : Allocution de S.A.S le Prince Albert II
- Le 18 : le Gouvernement Princier précise les mesures annoncées par SAS Le Prince Souverain : maintien des dérogations pour les restaurants et les lieux culturels, aménagements particuliers pour les restaurants les 24, 25, 31 décembre et 1^{er} janvier, et l'entrée sur le territoire des non-résidents pendant les fêtes, maintien du port du masque en tous lieux publics, réouverture des salles de sports et piscines avec restrictions selon la nature du sport, reprise du sport scolaire le 04/01/2021, prolongement du travail à distance jusqu'en mars 2021, plan de vaccination nationale en cours de finalisation.
- Le 21 : bilan sanitaire à 742 résidents touchés

-Le 10 : fin de l'état d'urgence sanitaire

-Le 20 : le port du masque est rendu obligatoire dans tous les lieux publics clos ; l'épidémie repart à la hausse



- Le 11 : mise en place de plans d'actions territoriaux, renforcement des dépistages et prolongation de l'interdiction des événements de plus de 5 000 personnes jusqu'au 30 octobre
- Le 27 : obligation du port du masque à Paris (et en Seine-Saint-Denis, dans les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne) et à Marseille
- Le 31 : le port du masque devient obligatoire dans le centre-ville de Bordeaux

- Le 1^{er} : rentrée scolaire. Port du masque à partir de 11 ans. Au travail, mise en place d'un nouveau protocole sanitaire pour les entreprises avec port du masque obligatoire sauf dans les bureaux individuels
- Le 11 : durée d'isolement portée à 7 jours au lieu de 14
- Le 24 : nouvelles limitations des rassemblements
- Le 28 : les bars et restaurants referment dans la métropole d'Aix-Marseille et en Guadeloupe

- Le 6 : nouvelles restrictions à Paris : bars et piscines fermés et « jauge » pour les centres commerciaux
- Le 7 : plan blanc déclenché par l'ARS dans les hôpitaux parisiens
- Le 10 : 20 000 personnes testées positives, c'est un record
- Le 16 : début couvre-feu en Ile-de-France et dans 8 métropoles
- Le 22 : couvre-feu étendu à 38 départements. Lancement de l'application « Tous Anti Covid »
- Le 29 : 2^{ème} confinement minuit. Fermeture des établissements non essentiels, des bars et restaurants. Les écoles restent ouvertes. Maintien du travail en usine, dans le bâtiment, les TP et exploitations agricoles

- Le 19 : 32 314 personnes hospitalisées
- Le 24 : Allocution d'Emanuel Macron annonçant l'allègement des mesures de confinement en 3 phases
- Le 28 : phase 1 : assouplissement des déplacements, réouverture des petits commerces

- Le 3 : le Premier ministre expose la stratégie du Gouvernement concernant la vaccination contre le virus : elle sera gratuite pour tous et non obligatoire
- Le 10 : annonce des nouvelles règles qui rentreront en vigueur lors du déconfinement : déplacements autorisés en journée et couvre-feu instauré le soir de 20h à 6h
- Le 15 : phase 2 : déconfinement
- Le 22 : 11 795 nouveaux cas et 802 nouveaux décès (sur un total de 2 490 946 cas pour 61 702 décès)
- Le 26 : premier jour du lancement dans l'Union Européenne d'une campagne de vaccination d'une ampleur inédite



-Le 14 : le premier ministre prolonge les mesures du 11/06/2020 au 31/07/2020

(certaines activités peuvent reprendre tandis que d'autres non)



- Le 7 : les mesures pour contenir la propagation du virus sont prolongées jusqu'au 07/09/2020

- Le 7 : le Président du Conseil des ministres signe le DPCM prolongeant les mesures de précaution jusqu'au 7 octobre pour contenir l'épidémie

- Le 7 : le Conseil des ministre prolonge l'état d'urgence jusqu'au 31/01/2021
 - Le 13 : signature du DPCM sur les mesures pour lutter contre le virus
 - Le 18 : intégration au précédent décret du 13/10/2020 de nouvelles mesures restrictives

- Le 4 : les régions sont divisées en 3 zones : jaune, orange et rouge en fonction de la circulation du virus
 - Le 13 : pic de 40 902 nouveaux cas journalier

- Le 3 : pic à 993 décès journalier. Le Président prévoit de nouvelles restrictions pour la période du 21/12/2020 au 06/01/2021

-Le 21 : reconfinement jusqu'au 06/01/2021. Une sortie par jour et par foyer est tolérée

-Le 22 : 13 316 nouveaux cas et 628 décès (sur un total de 1 977 370 cas pour 69 842 décès)



-11 : la Russie annonce avoir développé le premier vaccin contre le corona virus
 -Le 31 : bilan de 847 500 morts dans le monde

-Le 22 : l'OMS enregistre un niveau record de 2 millions de nouveaux cas dans le monde en une semaine

- Le 17 : plus de 15 millions de cas recensés en Europe

- Le 20 : une souche mutante du corona virus est découverte outre-Manche : plusieurs pays d'Europe suspendent leurs liaisons avec la Grande-Bretagne

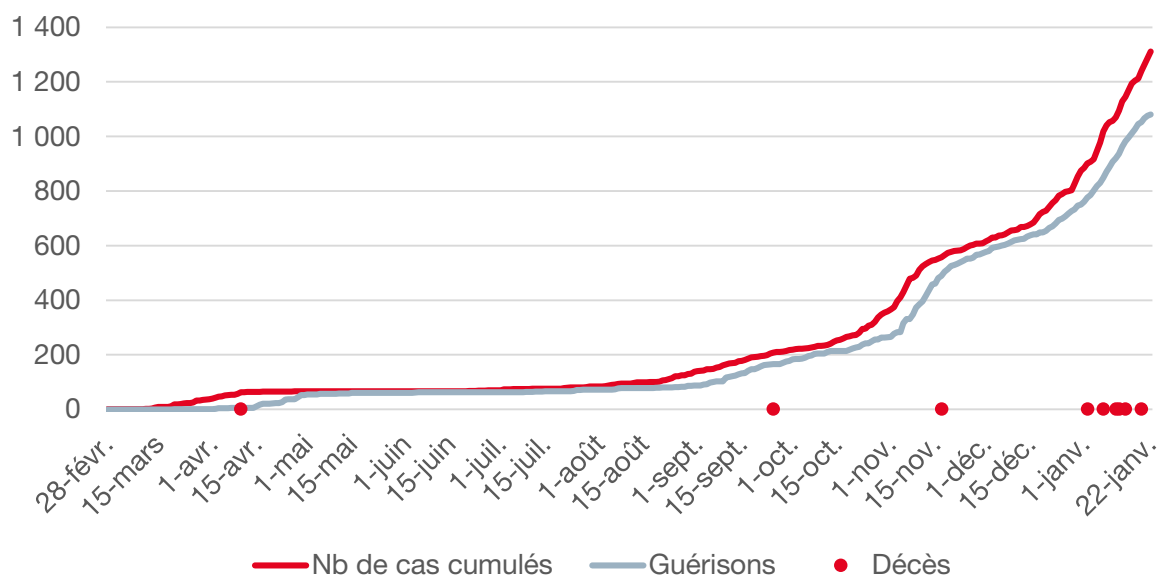
- Le 21 : bilan de 1 686 267 décès dans le monde pour 75 479 471 cas confirmés. A la même date, l'agence européenne des médicaments a validé le vaccin Pfizer-BioNTech

1. DONNÉES SANITAIRES, DE MORTALITÉ ET DE NATALITÉ

1.1. Indicateurs de suivi sanitaire de la Covid-19

Les données de suivi sanitaire de la Covid-19 sont arrêtées au 22 janvier 2021. Elles proviennent du Département des Affaires Sociales et de la Santé et regroupent les éléments issus de la Direction de l'Action Sanitaire, du Centre Hospitalier Princesse Grace, de la Cellule de Suivi à Domicile, de la médecine de ville et des laboratoires d'analyses médicales.

Évolution du nombre de cas cumulés de Covid-19 et des guérisons pour les résidents de Monaco



Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

Au 22 janvier 2021, le nombre de cas cumulés atteint les 1 311, dont 436 uniquement en 2021 contre 875 pour l'ensemble de l'année 2020.

9 décès de résidents (5 femmes et 4 hommes) sont à signaler sur la période étudiée, dont 6 en janvier 2021.

Évolution du taux d'incidence quotidien de Covid-19 pour les résidents de Monaco

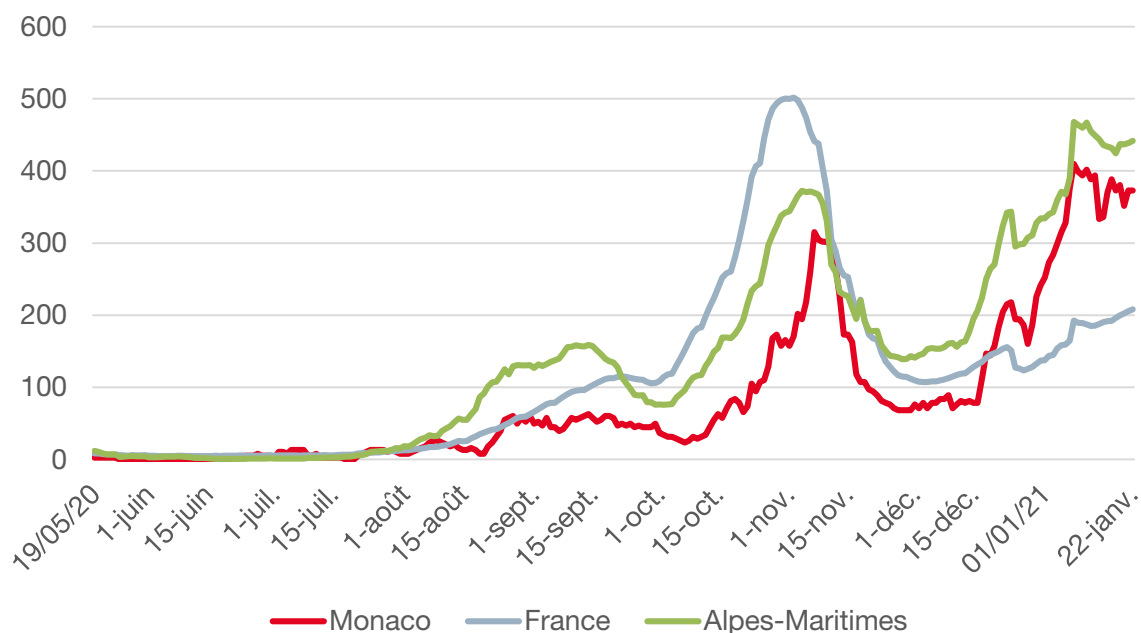


Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

Le taux d'incidence quotidien correspond au nombre de tests positifs sur les 7 derniers jours pour 100 000 habitants, soit : $100\,000 * \text{nb de cas positifs sur 7 jours} / 38\,100$.

Au 22 janvier 2021, le taux d'incidence s'établit à 373 et se situe à un plateau élevé depuis le début d'année. Au 7 novembre 2020, le maximum atteint était de 315. Le taux a fortement augmenté à partir du 21 décembre, date de prise en compte des tests antigéniques.

Évolution du taux d'incidence quotidien de Covid-19 à Monaco, en France et dans les Alpes-Maritimes

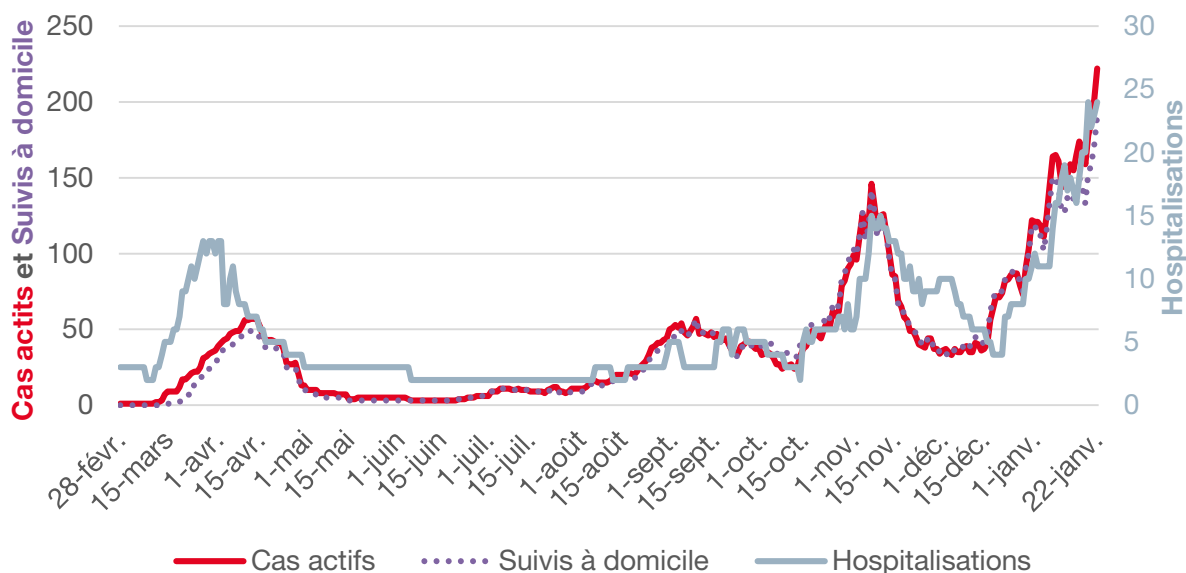


Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – Santé publique France – IMSEE

Entre mai et décembre 2020, le taux d'incidence à Monaco suit la tendance de ceux de la France et des Alpes-Maritimes, tout en restant inférieur.

Depuis mi-décembre, les taux monégasques et maralpins augmentent nettement plus vite que celui de la France : ils atteignent au 22 janvier 2021 respectivement 373 et 442 contre 208.

Évolution des cas actifs, suivis à domicile et des hospitalisations liés à la Covid-19 pour les résidents de Monaco

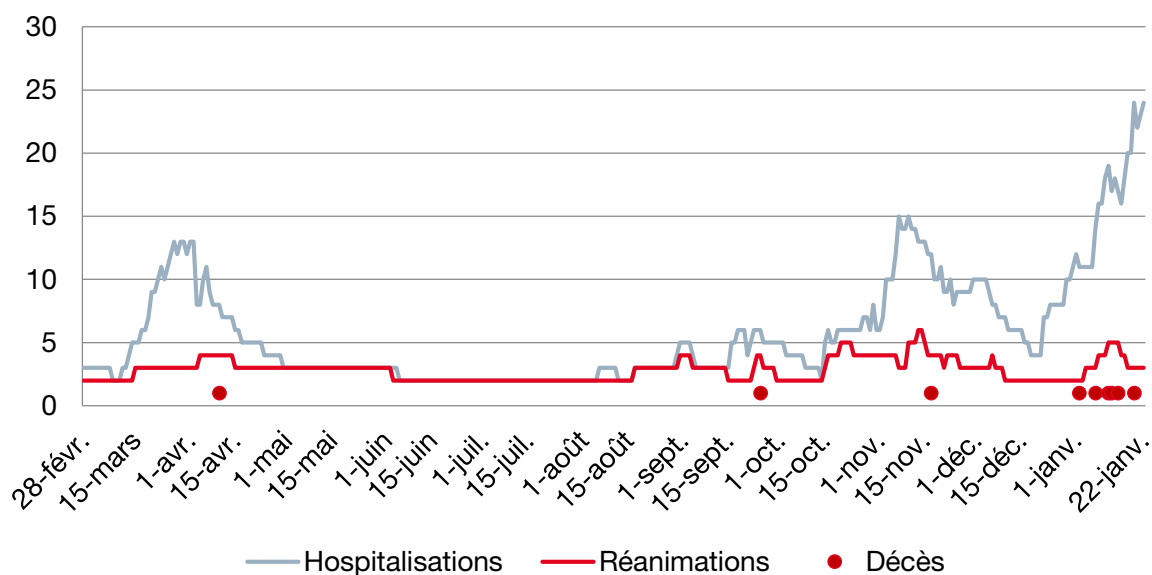


Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

Au 22 janvier 2021, le nombre de cas actifs est à son plus haut niveau depuis le début de l'épidémie avec un total de 222. En comparaison¹ il était de 57 au premier pic mi-avril et de 146 début novembre.

Les hospitalisations² suivent la tendance des cas actifs depuis l'été 2020.

Évolution des hospitalisations et réanimations liées à la Covid-19 pour les résidents de Monaco



Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

N.B. : Les cas en réanimation sont également comptabilisés en hospitalisation

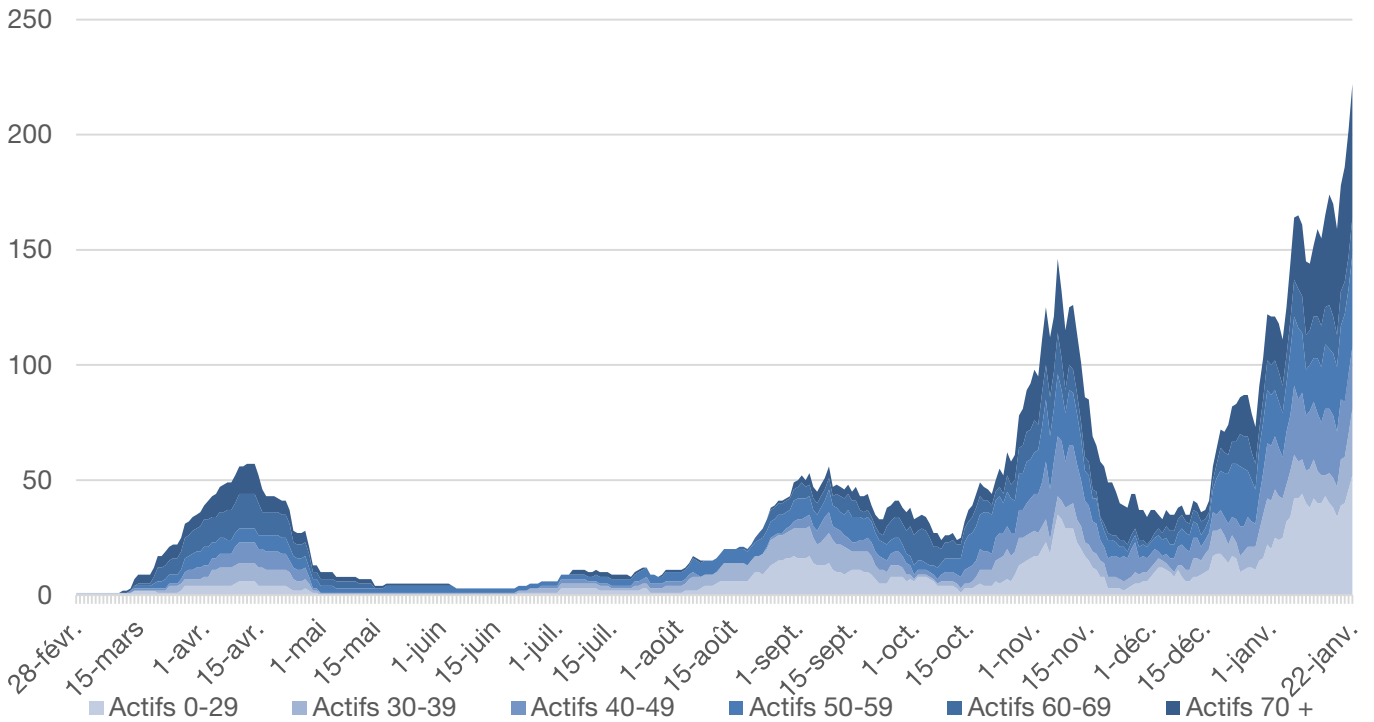
Au 22 janvier 2021, le nombre d'hospitalisations² est au plus haut avec 24 patients. En comparaison, il était de 13 fin mars / début avril 2020 et de 15 début novembre.

Le nombre de cas en réanimation reste relativement stable sur toute la période avec un maximum de 6 les 13 et 14 novembre 2020.

¹ Ces chiffres sont à relativiser étant donné l'évolution des méthodes et capacités de tests entre ces trois dates.

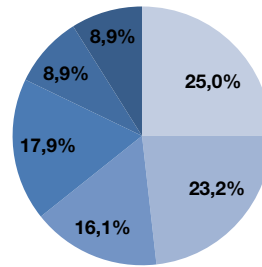
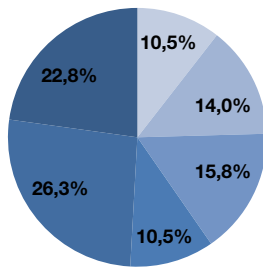
² Les hospitalisations présentées ici sont celles en unité Covid. Une fois le patient considéré comme guéri de la Covid-19, il n'est plus comptabilisé dans ces graphiques, même s'il reste hospitalisé pour d'autres motifs.

Évolution des cas actifs de Covid-19 selon la tranche d'âge pour les résidents de Monaco



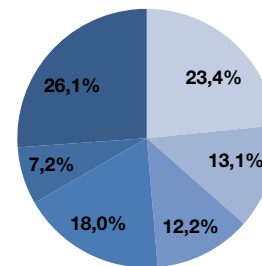
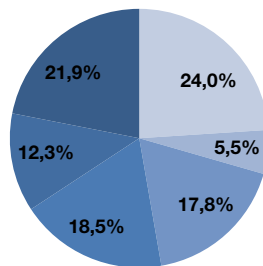
13/04/20 : âge moyen 54,1 ans

09/09/20 : âge moyen 42,7 ans



07/11/20 : âge moyen 49,1 ans

22/01/21 : âge moyen 49,2 ans



% Actifs 0-29
 % Actifs 30-39
 % Actifs 40-49
 % Actifs 50-59
 % Actifs 60-69
 % Actifs 70+

Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

Au premier pic de l'épidémie (mi-avril 2020), les cas actifs étaient relativement âgés : la moitié avait 60 ans et plus. En comparaison, au pic de septembre, ils étaient beaucoup plus jeunes : près de la moitié avait moins de 40 ans.

Mais un vieillissement est à constater par la suite. Au pic du 7 novembre, plus de la moitié des cas actifs avait 50 ans et plus.

Au 22 janvier 2021, la répartition par tranche d'âge est relativement uniforme : plus d'un tiers des cas a moins de 40 ans, plus de 30 % a entre 40 et 59 ans et le tiers restant a 60 ans et plus.

Indicateurs de suivi de la Covid-19 pour les résidents de Monaco au 22 janvier 2021

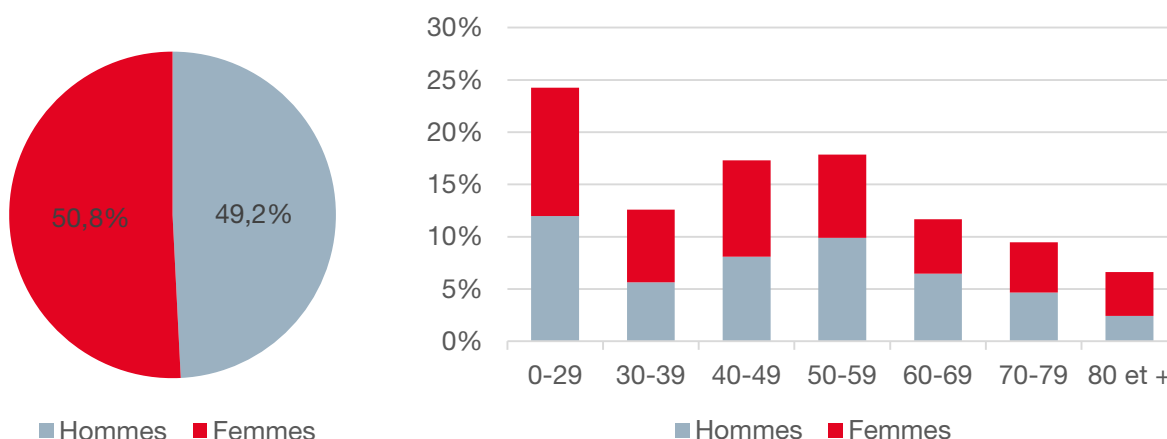
Nb de cas cumulés	1 311
Part de cas cumulés sur la population résidente	3,4%
Nb d'hospitalisations cumulées	113
Part d'hospitalisation sur le nb de cas cumulés	8,6%
Nb de cas en réanimations cumulés	27
Part de cas en réanimation sur le nb d'hospitalisations	23,9%
Part de cas en réanimation sur le nb de cas cumulés	2,1%
Nb de décès cumulés	9
Part de décès sur le nb de cas en réanimation	33,3%
Part de décès sur le nb d'hospitalisations	8,0%
Part de décès sur le nb de cas cumulés	0,7%

Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

Au 22 janvier 2021, le nombre de cas cumulés atteint les 1 311 individus, soit 3,4 % de la population résidente.

8,6 % des cas ont nécessité une hospitalisation, soit 113 cas au total, dont 27 en réanimation.

Répartition par sexe et par âge des cas de Covid-19



Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

La répartition par sexe est paritaire : 50,8 % de femmes et 49,2 % d'hommes. Plus de 25 % des cas sont âgés de moins de 30 ans et plus du tiers ont entre 40 et 59 ans. 7,1 % a 80 ans et plus.

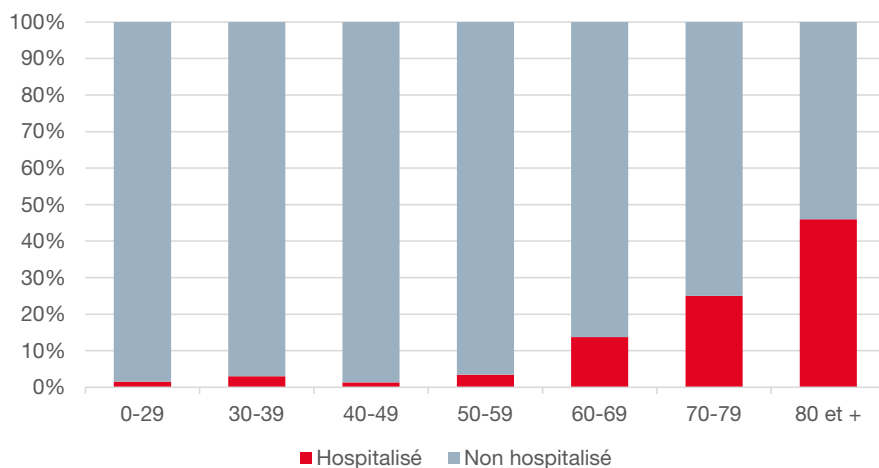
Part des patients hospitalisés et en réanimation en raison de la Covid-19 selon le sexe



Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

Les hommes sont légèrement plus souvent hospitalisés que les femmes (9,3 % contre 8,0 %). Ils sont également plus concernés par la réanimation : 2,9 % des cas pour les hommes contre 1,2 % pour les femmes.

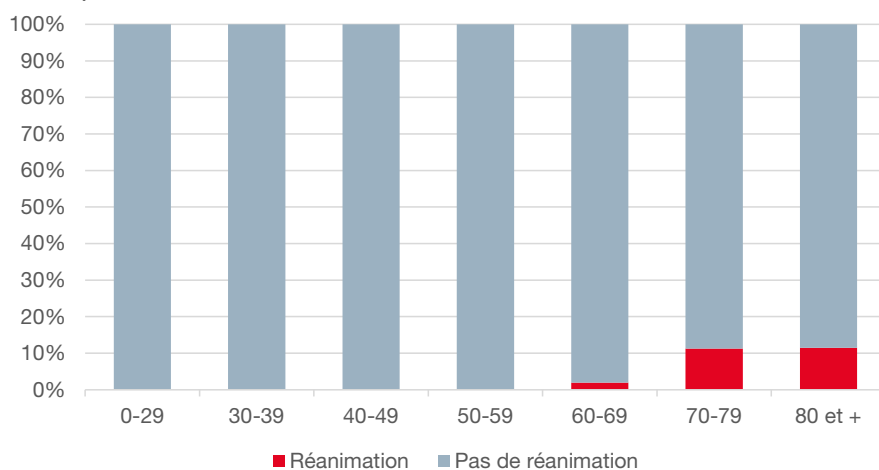
Part des hospitalisations liées à la Covid-19 selon la tranche d'âge



Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

La part des hospitalisations augmente avec l'âge. 1,6 % des cas âgés de moins de 30 ans sont concernés par une hospitalisation contre 13,7 % entre 60 et 69 ans, un quart entre 70 et 79 ans et près de 50 % après 80 ans.

Part des hospitalisations en réanimation liées à la Covid-19 selon la tranche d'âge



Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

Les hospitalisations en réanimation concernent exclusivement des personnes âgées de 60 ans et plus. Elles représentent 2,0 % des cas entre 60 et 69 ans et plus d'un cas sur dix après 70 ans.

Durées moyennes des indicateurs de suivi de la Covid-19 au 22 janvier 2021

Durée moyenne de guérison	10,0
Durée moyenne de guérison hors hospitalisation	9,2
Durée moyenne de guérison des cas suivis à domicile	8,9
Durée moyenne des hospitalisations	12,0
Durée moyenne des hospitalisations hors réanimation	7,9

Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

La durée moyenne de guérison s'établit à 10,0 jours au global et à 9,2 jours pour les cas hors hospitalisation.

La durée moyenne des hospitalisations¹ est de 12,0 jours au global, et est de 7,9 jours pour les patients n'ayant pas fait de séjour en réanimation.

¹ Les durées d'hospitalisations présentées incluent celles des patients en unité Covid ainsi que celles éventuelles pour d'autres motifs.

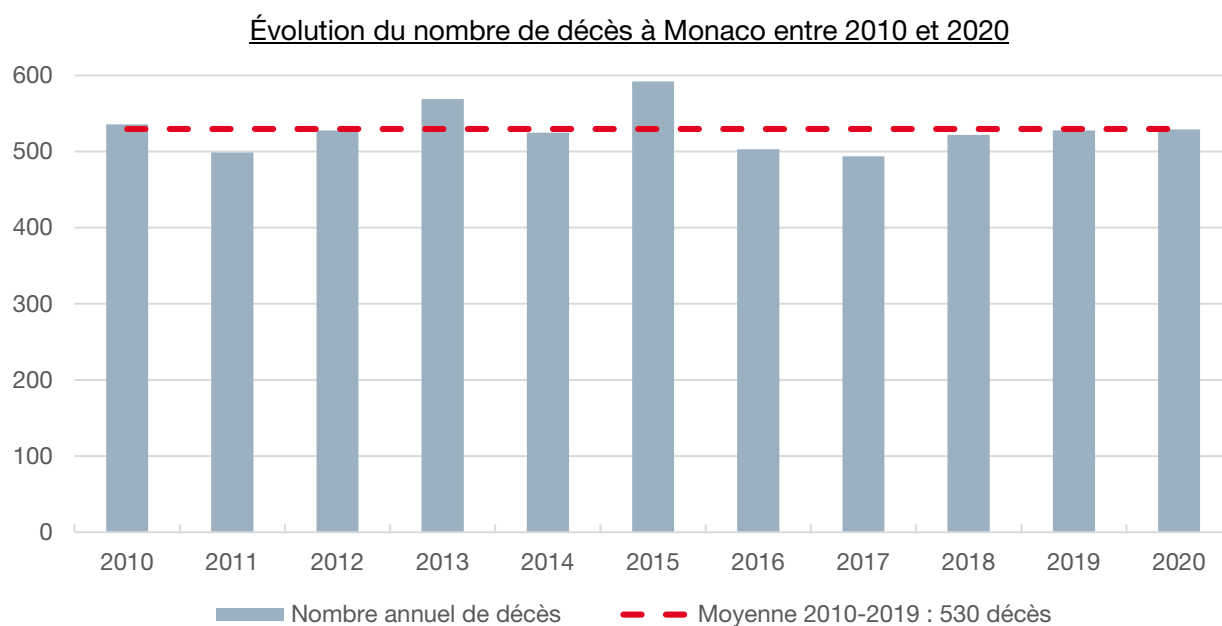
1.2. Analyse des décès

Pour rappel, les résultats présentés restent à interpréter avec prudence étant donné la petite taille des effectifs étudiés. De plus, la cause du décès n'est pas une information disponible via les données de l'État Civil.

La sur/sous mortalité correspond à un intervalle de confiance bilatéral de la moyenne 2010-2019 des décès au seuil 99 % suivant une loi de Student. En la comparant à la mortalité observée en 2020 et 2021, cela permet de représenter un excédent ou un déficit significatif de décès par rapport à la normale.

1.2.1. Analyse des décès à Monaco

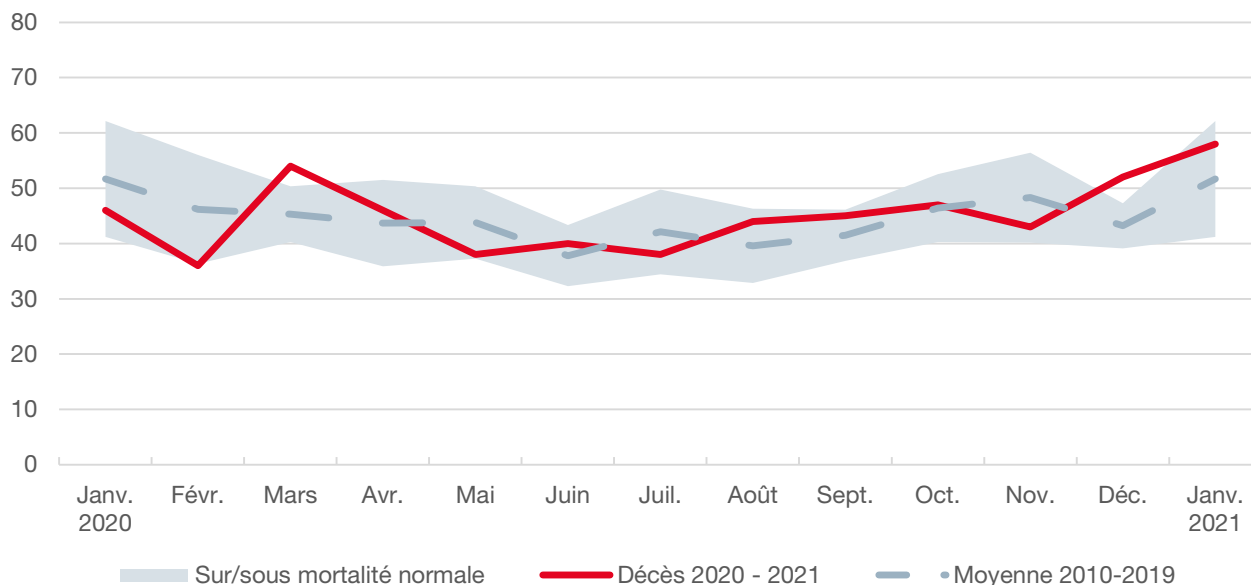
Il s'agit ici de tous les décès enregistrés à Monaco, tous lieux de résidence confondus.



Sources : Mairie – IMSEE

Le nombre de décès totaux enregistrés à Monaco en 2020 est au même niveau que la moyenne observée entre 2010 et 2019 (529 contre 530 décès).

Nombre de décès mensuels à Monaco



Sources : Mairie – IMSEE

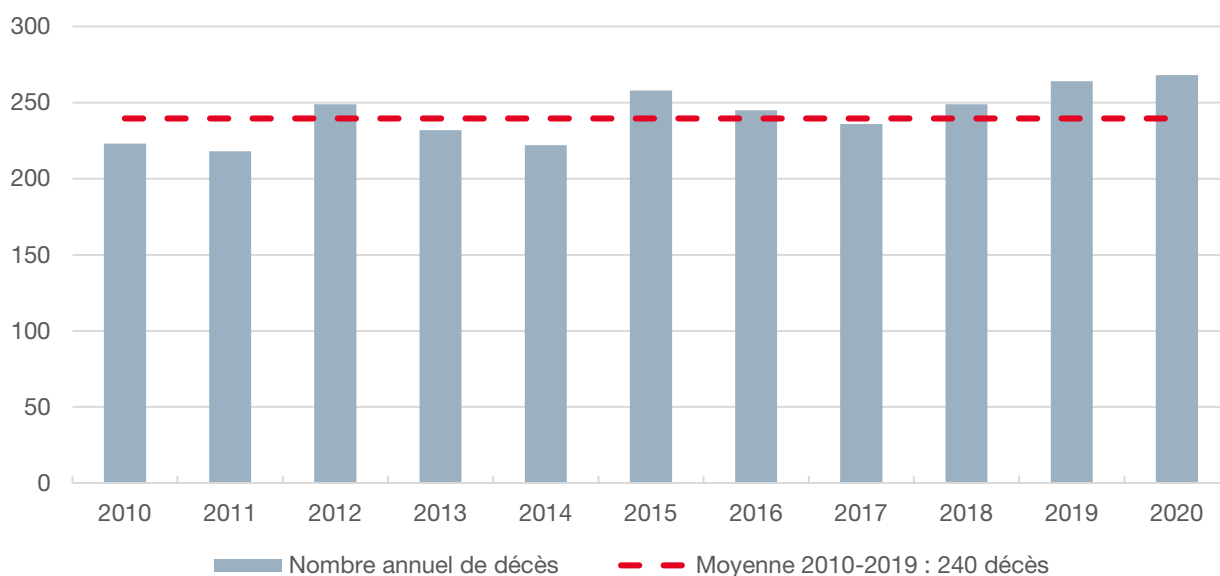
Lecture : en janvier 2021, 58 décès ont été enregistrés à Monaco contre 52 en moyenne entre 2010 et 2019, pour une sur/sous mortalité normale située entre 41 et 62 décès.

Les variations mensuelles en 2020 restent relativement faibles par rapport à la moyenne observée entre 2010 et 2019, excepté pour mars et décembre 2020 qui font apparaître une surmortalité significative.

1.2.2. Analyse des décès de résidents à Monaco

Il s'agit ici uniquement des décès de résidents à Monaco. Ne sont donc pas comptabilisés les décès de résidents hors de Monaco.

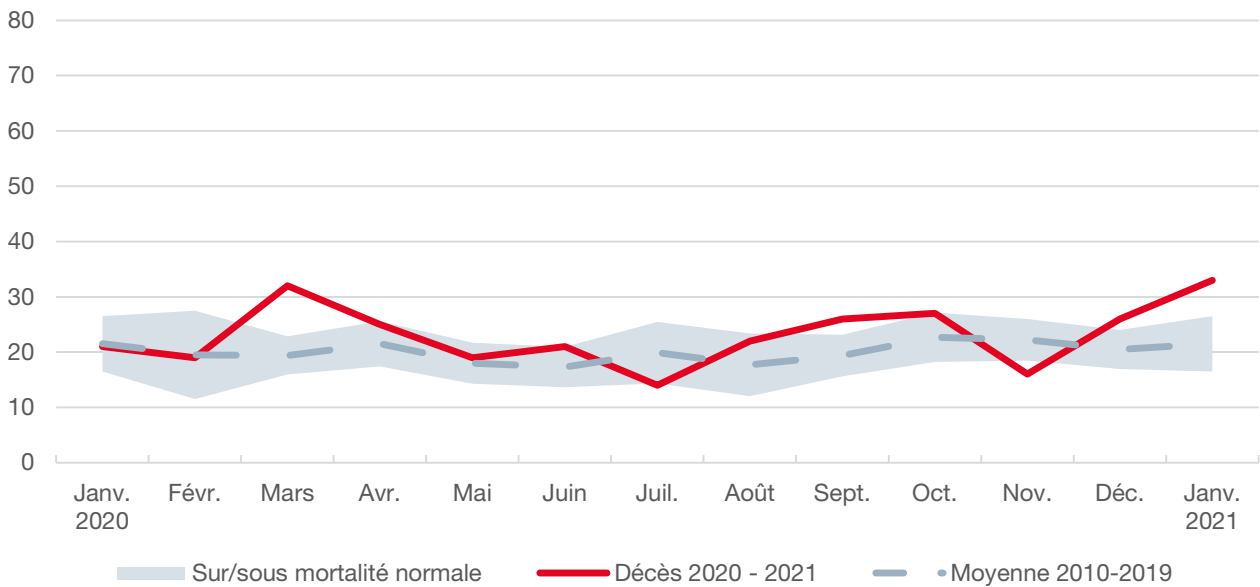
Évolution du nombre de décès de résidents à Monaco entre 2010 et 2020



Sources : Mairie – IMSEE

Il y a eu 268 décès de résidents à Monaco en 2020 contre 240 en moyenne entre 2010 et 2019.

Nombre de décès mensuels de résidents à Monaco



Sources : Mairie – IMSEE

Lecture : en janvier 2021, 33 décès de résidents ont été enregistrés à Monaco contre 22 en moyenne entre 2010 et 2019, pour une sur/sous mortalité normale située entre 17 et 27 décès.

Mars 2020 et janvier 2021 font apparaître un excédent d’une dizaine de décès par rapport à la normale 2010-2019.

D’août à octobre, ainsi qu’en décembre 2020, le nombre de décès mensuels est plus élevé que la moyenne 2010-2019, avec environ 5 décès supplémentaires par mois.

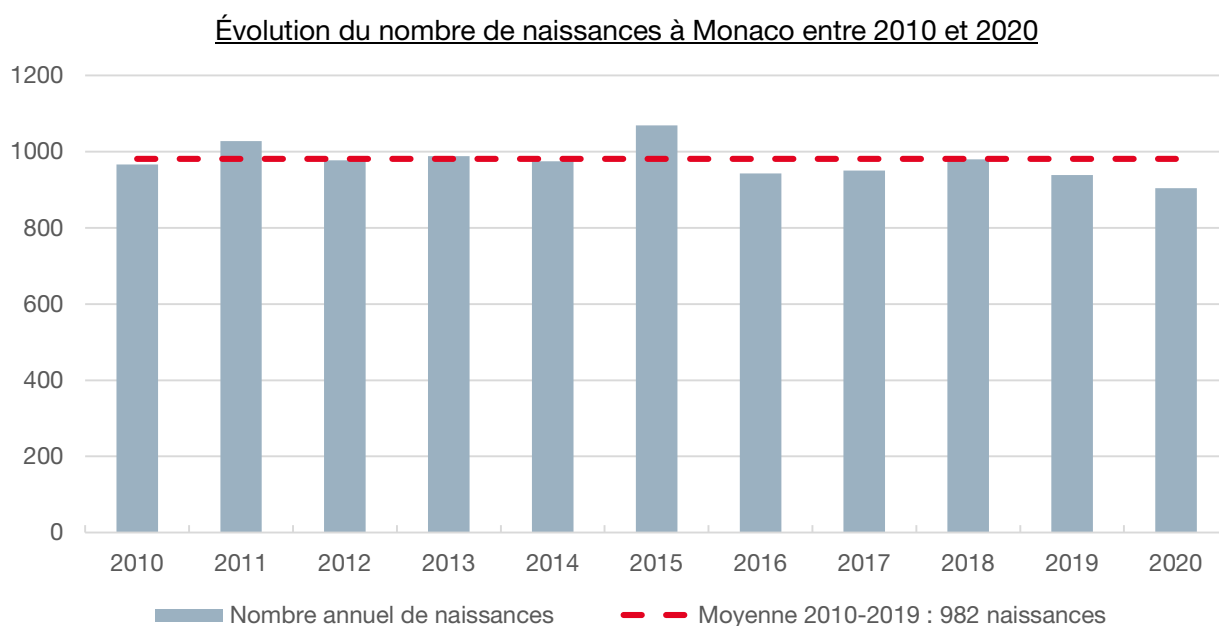
1.3. Analyse des naissances

Pour rappel, les résultats présentés restent à interpréter avec prudence étant donné la petite taille des effectifs étudiés.

La sur/sous natalité correspond à un intervalle de confiance bilatéral de la moyenne 2010-2019 des naissances au seuil 99 % suivant une loi de Student. En la comparant à la natalité observée en 2020 et 2021, cela permet de représenter un excédent ou un déficit significatif de naissances par rapport à la normale.

1.3.1. Analyse des naissances à Monaco

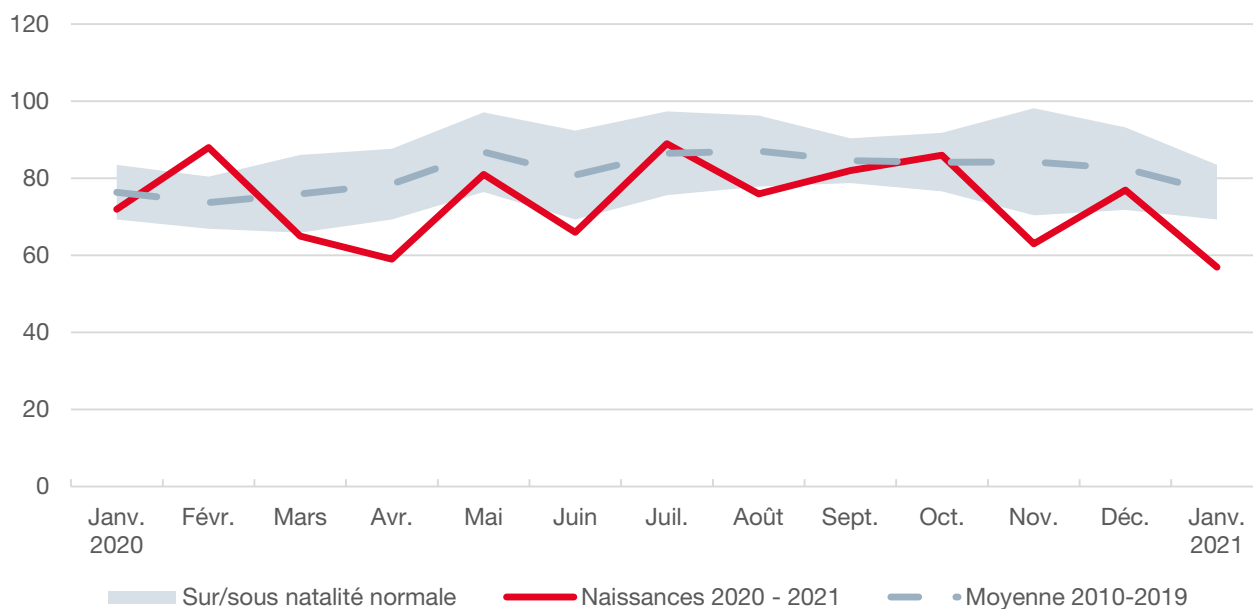
Il s'agit ici de toutes les naissances enregistrées à Monaco, tous lieux de résidence confondus.



Sources : Mairie – IMSEE

Le nombre de naissances enregistrées à Monaco en 2020 est le plus bas observé sur la période et est nettement inférieur à la moyenne 2010-2019 (904 contre 982 naissances).

Nombre de naissances mensuels à Monaco



Sources : Mairie – IMSEE

Lecture : en janvier 2021, 57 naissances ont été enregistrées à Monaco contre 76 en moyenne entre 2010 et 2019, pour une sur/sous natalité normale située entre 69 et 83 naissances.

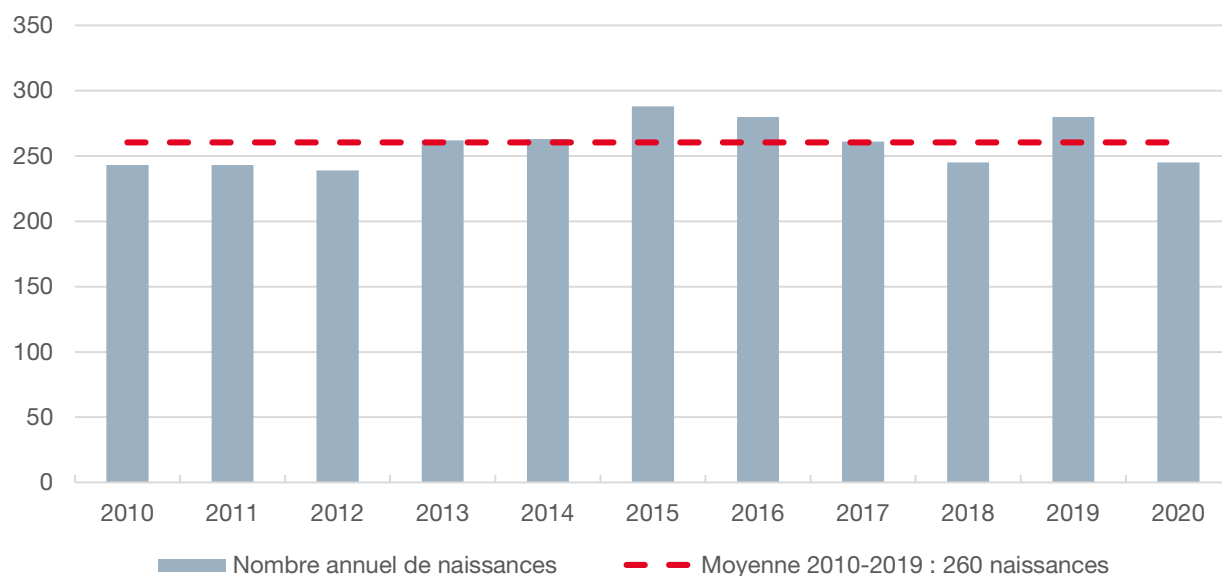
Les mois où l'écart est le plus marqué sont avril (-20 naissances) et novembre (-21 naissances), ce qui correspond aux périodes de confinement en France. Ces baisses importantes peuvent ainsi s'expliquer par un changement du lieu d'accouchement des femmes non résidentes, qui représentent en temps normal une très grande majorité des naissances en Principauté.

En janvier 2021, la sous-natalité est également très nette avec un déficit de 19 naissances par rapport à la moyenne.

1.3.2. Analyse des naissances de résidents à Monaco

Il s'agit ici uniquement des naissances de résidents à Monaco (père et/ou mère résidents).

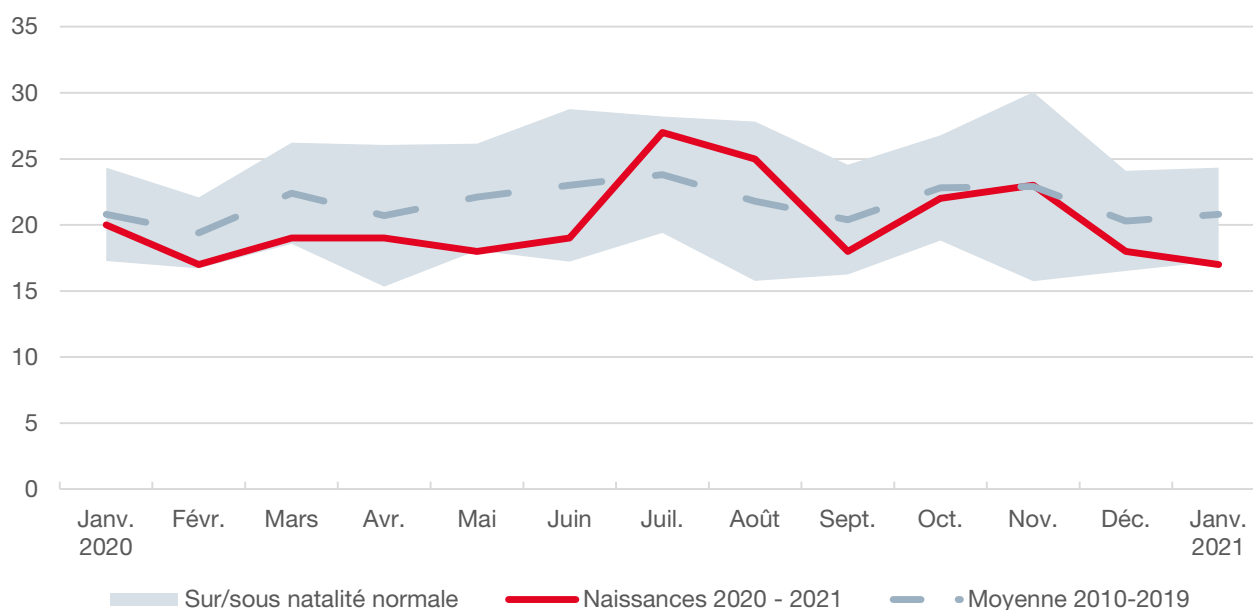
Évolution du nombre de naissances de résidents à Monaco entre 2010 et 2020



Sources : Mairie – IMSEE

Le nombre de naissances de résidents enregistrées à Monaco en 2020 est en deçà de la moyenne observée entre 2010 et 2019 (245 contre 260 naissances).

Nombre de naissances mensuels de résidents à Monaco



Sources : Mairie – IMSEE

Lecture : en janvier 2021, 17 naissances de résidents ont été enregistrées à Monaco contre 21 en moyenne entre 2010 et 2019, pour une sur/sous natalité normale située entre 17 et 24 naissances.

En janvier 2021 (mois correspondant aux enfants conçus pendant le confinement), la sous-natalité des résidents est à la limite de l'intervalle de confiance avec un écart de -4 naissances par rapport à la moyenne.

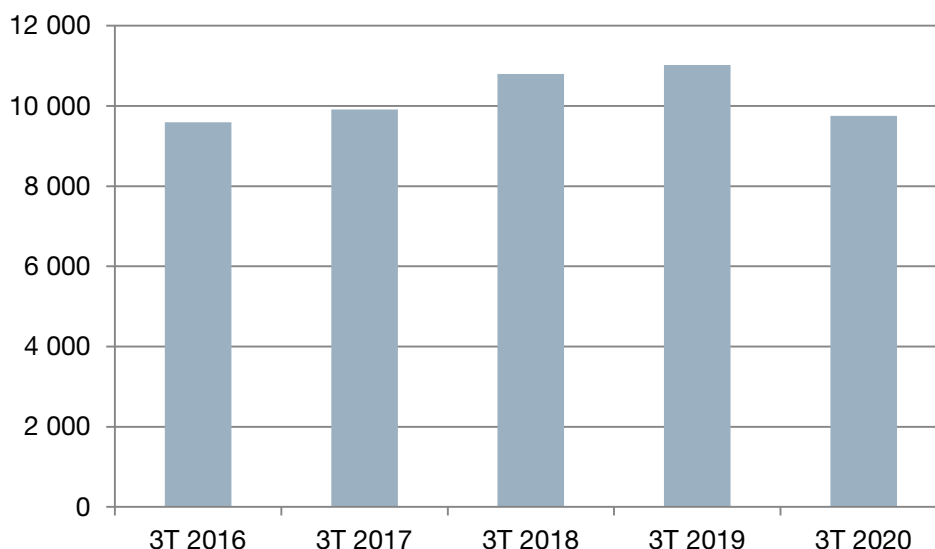
Sur l'année 2020, les variations mensuelles restent relativement faibles : tous les mois se situent dans l'intervalle de confiance.

2. ÉCONOMIE

2.1. Chiffre d'affaires

A fin septembre 2020, le chiffre d'affaires de la Principauté, hors Activités financières et d'assurance, s'élève à 9,76 mds€ en recul de 1,2 mds€ par rapport à 2019 (soit -11,5 %). Il retrouve son niveau des années 2016-2017. Le chiffre d'affaires cumulé reste pénalisé par les mauvais résultats du premier semestre (-914 M€).

Évolution du chiffre d'affaires



Unité : million d'euros

Sources : Direction des Services Fiscaux, IMSEE

Seuls deux Grands Secteurs d'Activités (GSA) ne sont pas en repli.

Évolution du chiffre d'affaires par secteur d'activité

	3T 2019	3T 2020	Variation
Act. financ. et d'assurance	1 385,9	1 434,1	3,5%
Commerce de gros	3 450,8	2 964,0	-14,1%
Commerce de détail	1 241,2	1 034,6	-16,6%
Hébergement et restauration	659,3	322,0	-51,2%
Industrie manuf., extrac. et autres	606,7	507,1	-16,4%
Activités immobilières	588,3	616,9	4,9%
Construction	1 382,6	1 288,5	-6,8%
Transport et entreposage	451,6	332,7	-26,3%
Act. scientif. et tech., serv. adm. et de soutien	1 433,4	1 877,1	31,0%
Autres activités de services	671,8	344,8	-48,7%
Information et communication	462,4	406,2	-12,1%
Admin., enseig., santé et actions sociales	69,9	62,1	-11,1%
Total⁽²⁾	11 017,9	9 756,0	-11,5%

Unité : million d'euros

Sources : Direction des Services Fiscaux, IMSEE

¹ Calculé à partir des déclarations de TVA en période de dépôt.

² Le total du chiffre d'affaires n'inclut pas celui des Activités financières et d'assurance. Le chiffre d'affaires étant un indicateur moins pertinent que pour les autres secteurs, il est donné à titre indicatif.

Le chiffre d'affaires des Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien continue de progresser (+444 M€ soit +31 %) grâce aux Autres activités spécialisées (+770 M€ soit +670 %). Ces bons résultats masquent les pertes des Agences de voyages (-133 M€ soit -75 %) et des Activités des sièges sociaux (-65 M€ soit -19 %).

Libellé Division	2019	2020	Ecart	%
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	114,9	885,1	770,1	670%
Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	347,6	282,3	-65,3	-19%
Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques	171,1	195,6	24,5	14%
Activités liées à l'emploi	156,5	127,5	-29,1	-19%
Activités de location et location-bail	156,3	120,6	-35,7	-23%
Activités juridiques et comptables	71,0	69,1	-1,9	-3%
Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	119,8	58,3	-61,5	-51%
Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connex	177,9	44,5	-133,4	-75%
Publicité et études de marché	60,1	38,3	-21,8	-36%
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	36,5	35,6	-0,8	-2%
Enquêtes et sécurité	16,4	14,3	-2,1	-13%
Recherche-développement scientifique	4,4	5,2	0,7	17%
Activités vétérinaires	0,8	0,8	0,0	2%
Total général	1 433,4	1 877,1	443,7	31%

Unité : million d'euros

Sources : Direction des Services Fiscaux, IMSEE

Ce sont les revenus des Locations et exploitations de biens immobiliers propres ou loués (+61 M€ après les -36 M€ du 1er semestre) qui expliquent la progression du chiffre d'affaires des Activités immobilières. Les Activités des marchands de biens restent en retrait (-33 M€ soit -13 %).

Libellé NAF	2019	2020	Ecart	%
Activités des marchands de biens immobiliers	259,7	226,6	-33,0	-13%
Location de terrains et d'autres biens immobiliers	156,9	218,1	61,2	39%
Agences immobilières	130,8	132,8	2,0	2%
Location de logements	31,2	29,6	-1,6	-5%
Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	8,6	9,3	0,8	9%
Supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier	1,2	0,4	-0,8	-65%
Total général	588,3	616,9	28,6	5%

Unité : million d'euros

Sources : Direction des Services Fiscaux, IMSEE

Le recul du chiffre d'affaires du Commerce de gros se stabilise (-487 M€ après -441 M€ au 30 juin). Les résultats de ce secteur restent pénalisés par la baisse des Intermédiaires du Commerce de gros en machines, équipements industriels, navires et avions.

Il en est de même dans l'Hébergement et la restauration. Le chiffre d'affaires cumulé au 30 septembre diminué de 338 M€, soit -51 % (il était en recul de 230 M€ au 30 juin).

Le chiffre d'affaires des Autres activités de services est quasiment divisé par deux (-49%) en raison de la baisse des Activités sportives, récréatives et de loisirs et de l'Organisation de jeux de hasard et d'argent.

Libellé Division	2019	2020	Ecart	%
Activités sportives, récréatives et de loisirs	297,1	138,1	-159,0	-54%
Organisation de jeux de hasard et d'argent	205,7	90,7	-115,0	-56%
Activités créatives, artistiques et de spectacle	104,6	50,2	-54,4	-52%
Activités des organisations associatives	23,9	34,2	10,3	43%
Autres services personnels	35,2	27,2	-7,9	-23%
Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	3,6	2,6	-0,9	-26%
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	1,7	1,7	0,0	-2%
Total général	671,8	344,8	-327,0	-49%

Unité : million d'euros

Sources : Direction des Services Fiscaux, IMSEE

Quasiment tous les Groupes NAF du Commerce de détail reculent. Mais ce sont surtout les résultats des Autres commerces de détail en magasin spécialisé, comme l'habillement ou les bijouteries et le Commerce automobile qui tirent vers le bas ce secteur. Seul l'entretien et la réparation de véhicules (auto et moto) progresse légèrement.

Libellé Groupe	2019	2020	Ecart	%
Autres commerces de détail en magasin spécialisé	579,6	425,7	-153,9	-27%
Commerce de véhicules automobiles	337,2	308,3	-28,9	-9%
Commerce de détail en magasin non spécialisé	126,6	126,0	-0,6	-1%
Commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés	41,6	40,2	-1,4	-3%
Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé	33,9	29,5	-4,4	-13%
Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin s	32,5	26,7	-5,9	-18%
Commerce d'équipements automobiles	23,2	20,2	-3,1	-13%
Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé	22,1	17,9	-4,2	-19%
Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé	19,9	17,3	-2,6	-13%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	12,3	11,1	-1,2	-10%
Entretien et réparation de véhicules automobiles	5,1	5,2	0,1	1%
Commerce de détail sur éventaires et marchés	4,2	3,7	-0,6	-13%
Commerce et réparation de motocycles	2,8	2,8	0,1	2%
Total général	1 241,2	1 034,6	-206,6	-17%

Unité : million d'euros

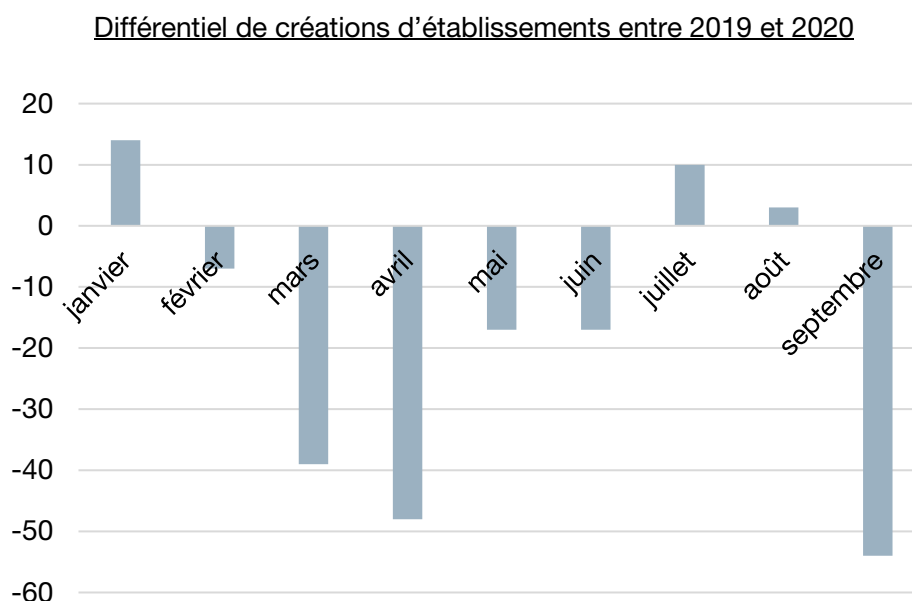
Sources : Direction des Services Fiscaux, IMSEE

Le chiffre d'affaires de la Construction diminue. En effet en 2019, ce secteur bénéficiait fortement d'opérations de Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux moins présentes en 2020.

2.2. Créations et radiations d'établissements

2.2.1. Créations d'établissements

Du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020, le nombre de créations d'établissements diminue de 155, impacté par la crise sanitaire.

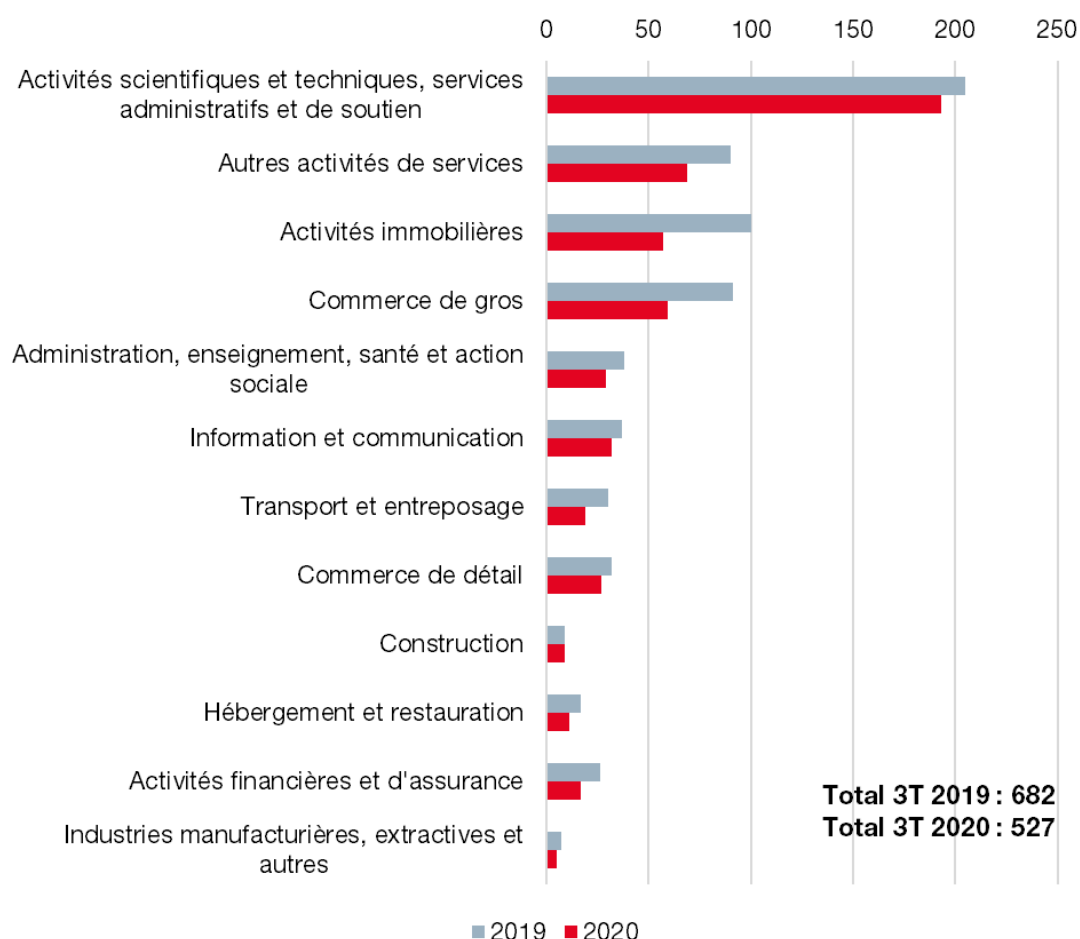


Sources : Direction de l'Expansion Économique, IMSEE

*Lecture : il y a eu 54 créations d'établissements de moins en septembre 2020 par rapport à septembre 2019.

Après un net recul durant le confinement (mars, avril), la création d'établissements en Principauté montrait une reprise progressive à partir de mai et juin avec un retour à la normale en juillet (+10 créations d'établissements) et en août (+3) pour reculer nettement en septembre (-54 établissements créés par rapport à 2019). Cette baisse de créations d'établissements en septembre est d'autant plus significative qu'elle est supérieure à celle observée durant les mois de confinement (mars, avril).

Nombre de créations d'établissements du 1^{er} janvier au 30 septembre 2019 et 2020



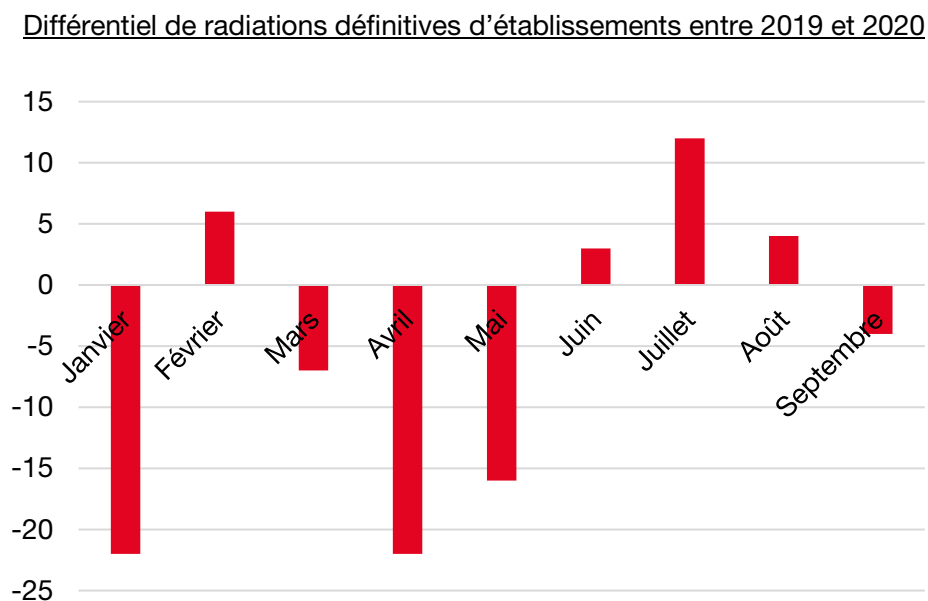
Sources : Direction de l'Expansion Économique, IMSEE

Au troisième trimestre 2020 (données cumulées depuis le 1^{er} janvier 2020), les quatre principaux secteurs représentent près de 72 % des établissements créés : les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien (36,6 %) qui se démarquent nettement, les Autres activités de services (13,1 %), le Commerce de gros (11,2 %) et les Activités immobilières (10,8 %).

Au global, ce sont 155 établissements créés en moins par rapport à la même période en 2019. Les Activités immobilières sont les plus impactées avec 43 créations en moins à septembre 2020. Le Commerce de gros connaît également une baisse de création d'établissements (-32) tout comme les Autres activités de services (-21) et les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien (-12) et le Transport et entreposage (-11). Tous les GSA connaissent une baisse de créations d'établissements sauf la Construction qui reste stable avec le même nombre de création d'établissements (9) en 2019 et 2020.

2.2.2. Radiations définitives d'établissements

Sur les 9 premiers mois de l'année 2020, il y a moins de radiations (328) par rapport à la même période en 2019 (374).



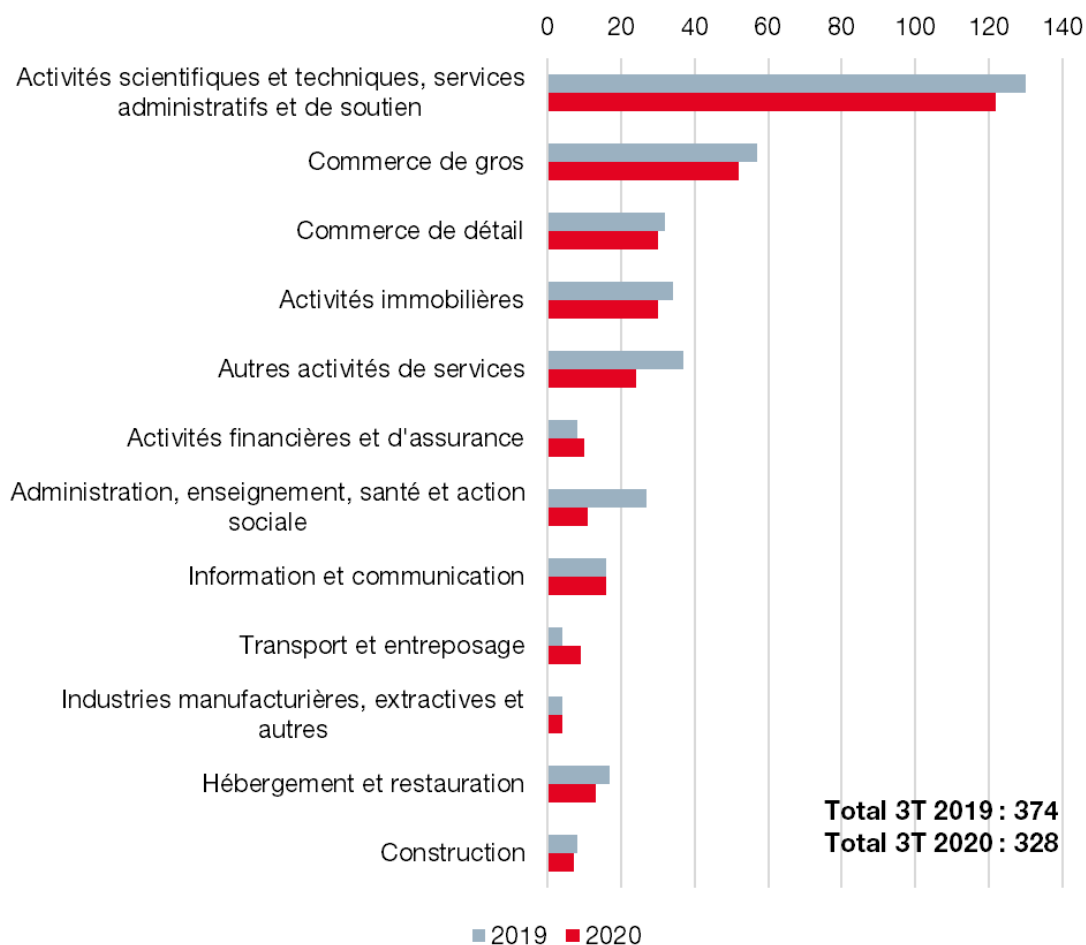
Sources : Direction de l'Expansion Économique, IMSEE

*Lecture : il y a eu 12 radiations définitives de plus en juillet 2020 par rapport à juillet 2019.

Au niveau des radiations mensuelles, alors qu'un recul du nombre d'établissements radiés avait été observé en mars, avril et mai (période de confinement), les radiations augmentent de nouveau durant la période estivale. La mise en place d'aides financières a donc permis de protéger les entreprises et a entraîné un décalage dans les radiations d'établissements.

Les radiations baissent de nouveau en septembre.

Nombre de radiations d'établissements du 1^{er} janvier au 30 septembre 2019 et 2020



Sources : Direction de l'Expansion Économique, IMSEE

Concernant la répartition par GSA des radiations d'établissements sur les trois premiers trimestres 2020, les principaux établissements radiés font partie des Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien (37,2 %), du Commerce de gros (15,9 %) et du Commerce de détail (9,1 %).

Au total, il y a 46 établissements radiés en moins par rapport à 2019 sur cette période. Les GSA où il y a eu le plus d'établissements radiés sont le Transport et entreposage (+5) et les Activités financières et d'assurance (+2). Les Industries manufacturières, extractives et autres et l'Information et la Communication sont stables avec le même nombre de radiations qu'en 2019 (respectivement 16 et 4 radiations). Enfin, le nombre de radiations a baissé pour les huit GSA restant.

Ainsi, le solde (créations - radiations définitives) se contracte nettement (+199 en 2020 contre +308 l'année passée).

2.3. Aides financières de l'État

Dès le mois de mars 2020, le Gouvernement Princier a mis en place des dispositifs spécifiques d'aides financières pour les entreprises impactées économiquement par la crise de la Covid-19.

La mesure de « bonification d'intérêt de prêts », qui existait avant la crise et qui a été étendue dans le cadre de cette dernière aux prêts de trésorerie¹, n'a pas été analysée dans ce rapport, en l'absence de données.

En ce qui concerne le Chômage Total Temporaire Renforcé, il est traité dans la partie Emploi.

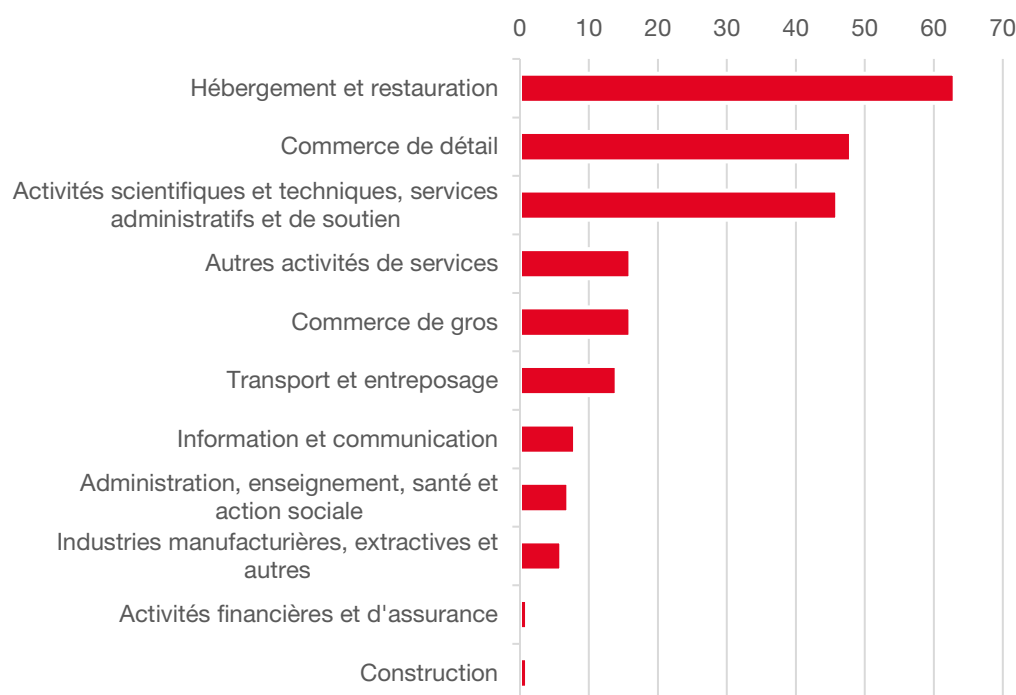
2.3.1. Commission d'Accompagnement pour la Relance Economique (C.A.R.E)

Mise en place à l'été 2020, la C.A.R.E remplace l'Aide aux Petites Sociétés (APS) et peut être obtenue sous réserve d'être inscrit au Registre du Commerce et de l'Industrie (RCI) de la Principauté ou de disposer d'une autorisation ministérielle, et de ne pas présenter de comptes courants débiteurs au 31/12/2019. Les sociétés ou activités requérantes doivent répondre à certaines conditions et certains secteurs ne peuvent pas solliciter l'intervention de la C.A.R.E. Les établissements éligibles passent en commission afin d'avoir un accompagnement personnalisé en fonction de leurs besoins.

Ces derniers doivent avoir un chiffre d'affaires de moins de 5 millions d'euros en 2019 et doivent avoir subi une perte d'au moins la moitié de leur chiffre d'affaires par rapport à la même période l'an dernier².

Sur les 403 établissements ayant fait la demande, 226 d'entre eux ont bénéficié de l'aide, soit 2,3 % par rapport au nombre total d'établissements en Principauté.

Dossiers accordés par la CARE par GSA



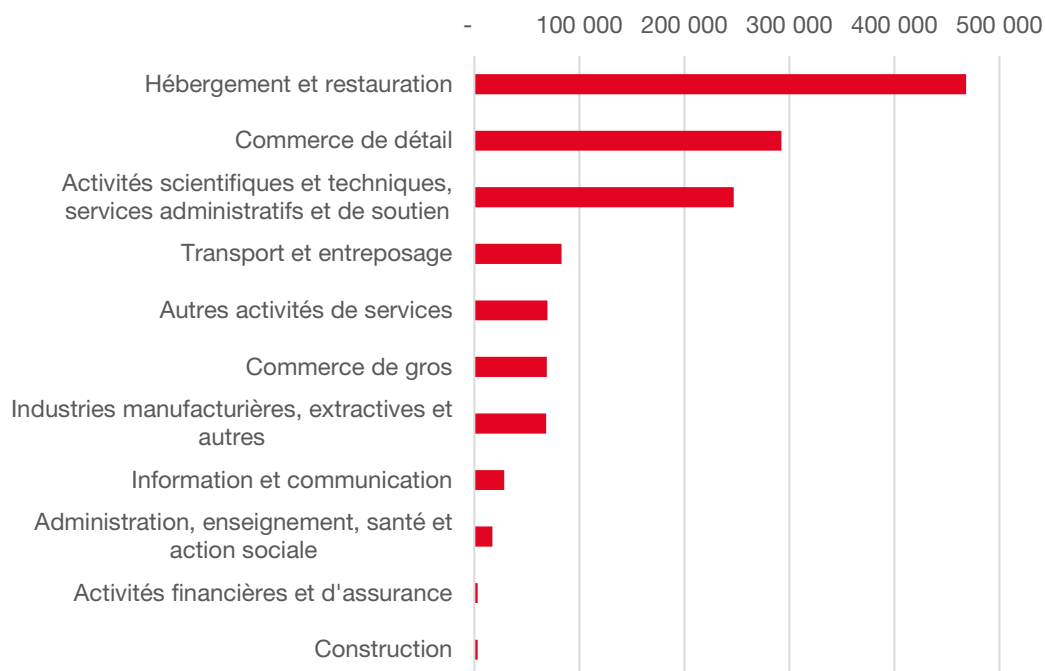
Sources : Welcome Office, IMSEE

39 % des établissements bénéficiaires sont dans les GSA : Hébergement et restauration, Commerce de détail et Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien.

¹ Arrêté Ministériel n° 2020-253 du 20 mars 2020 modifiant l'Arrêté Ministériel n° 2004-261 du 19 mai 2004 relatif à l'installation professionnelle et à l'aide aux entreprises, modifié

² Source : <https://service-public-entreprises.gouv.mc/Covid-19/Relance-economique/Aide-aux-entreprises/Commission-d-Accompagnement-pour-la-Relance-economique-C.A.R.E>

Répartition du montant des aides versées par GSA



Unité : euro

Sources : Welcome Office, IMSEE

Trois GSA (les entreprises qui le composent) ont perçu un montant cumulé d'aide supérieur à 200 000 euros (Hébergement et restauration, Commerce de détail et les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien), alors que les entreprises des GSA Activités financières et d'assurance et Construction n'ont touché qu'un montant cumulé de 3 000 euros.

En moyenne, les établissements ont reçu près de 6 000 euros.

Au total, au 10 décembre 2020, l'État a versé plus d'un million d'euros au titre de cette aide, aux 226 entreprises concernées (hors aides spécifiques aux taxis, établissements commerciaux du Rocher, coaches et salles de sport).

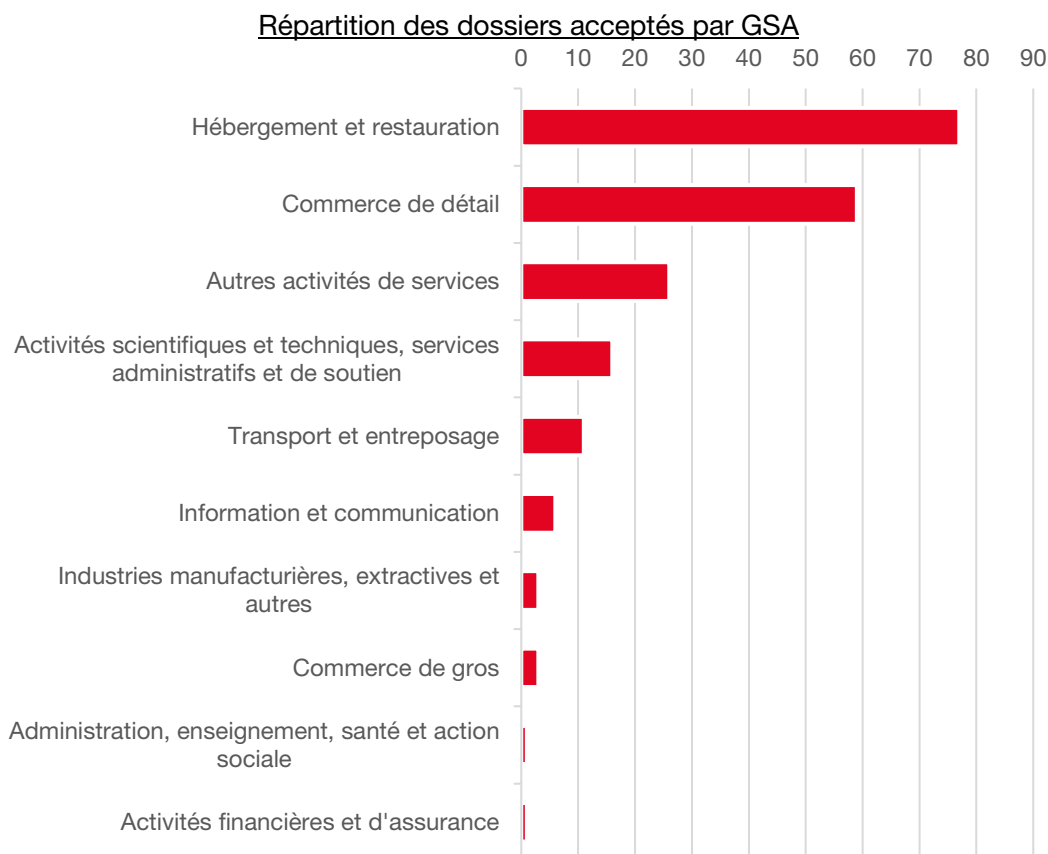
2.3.2. Exonération Partielle des Cotisations Patronales (E.P.C.P)¹

L'Exonération Partielle des Cotisations Patronales (E.P.C.P) a été reconduite pour les mois d'août à décembre 2020 puis prolongée jusqu'aux déclarations de mars 2021. Désormais, sont inclus de nouveaux secteurs d'activités durablement impactés (restent exclues les sociétés à capitaux d'Etat et les Associations et Fédérations percevant une subvention de l'Etat dans l'année). Le plafond du chiffre d'affaires est maintenant de 5 millions d'euros en 2019 contre un million précédemment. Afin de bénéficier de l'E.P.C.P, il faut être enregistré au RCI de la Principauté et appartenir à l'un des secteurs ciblés par cette mesure, à savoir le commerce, la restauration, le tourisme, la culture, le sport et l'événementiel. Il faut également pouvoir attester d'une perte de chiffre d'affaires d'au moins 20 % en septembre 2020 par rapport à la même période l'année précédente. Enfin, il faut s'engager à ne pas licencier de salariés pendant un an (sauf faute grave).

L'E.P.C.P est cumulable avec une autre aide spécifique perçue au titre des mesures de soutien aux entreprises impactées par la crise du Covid19.

¹ Décision Ministérielle du 1er octobre 2020 modifiant la Décision Ministérielle du 8 juillet 2020 relative à la prise en charge partielle par l'État des cotisations patronales des employeurs de la Principauté

Sur les 243 établissements ayant fait la demande, 203 d'entre eux ont bénéficié de l'Exonération Partielle des Cotisations Patronales, soit 2,0 % par rapport au nombre total d'établissements en Principauté.



Sources : Welcome Office, IMSEE

Plus de la moitié des établissements bénéficiaires (56 %) sont dans les GSA : Hébergement et restauration, Commerce de détail.

Cette mesure a concerné 1 489 salariés pour un montant total de cotisations prises en charge par l'Etat de 1, 11 millions d'euros depuis juillet 2020, soit une moyenne de 220 000 euros par mois.

Ainsi, au regard des aides accordées (CARE, E.P.C.P), la majorité des établissements aidés se trouvent dans les secteurs de l'Hébergement et de la restauration et du Commerce de détail, deux secteurs durement touchés par la crise.

2.3.3. Fonds de garantie

Le Gouvernement Princier a mis en place un dispositif de crédits de trésorerie et d'autorisations de découverts accordé par les établissements bancaires, aux commerçants, artisans et entreprises bénéficiant de la garantie de l'Etat à 100 %. Ce dispositif a évolué à compter du 1^{er} juillet, pour accompagner la reprise, en un « prêt d'accompagnement à la reprise d'activité », garantie par l'Etat à hauteur de 65 %.

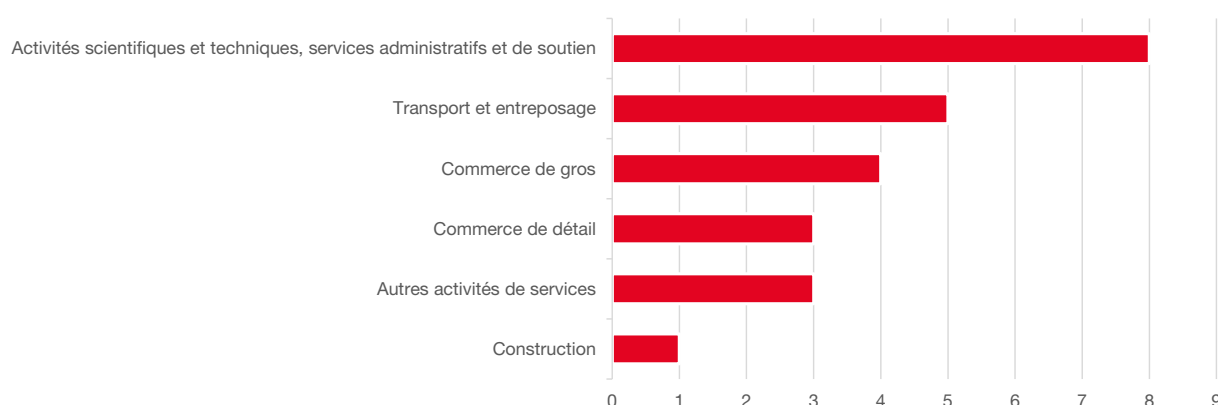
	Montant moyen	Nombre	Total
inférieur à 50 K€	171 522 €	23	3 945 000 €
> 500 K€	1 500 000 €	1	1 500 000 €

Sources : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

Au 2 octobre, 36 dossiers ont été traités et la garantie été accordée pour 24 prêts de trésorerie, au titre du deuxième dispositif (65 %), pour un montant total de garantie accordée d'environ 3,5 M€.

Pour rappel, au 7 juillet, 377 prêts ont été accordés dans le cadre du 1^{er} dispositif, pour un montant total de plus de 60 millions d'euros.

Demands de Fonds de garantie (2^{ème} dispositif) accordées, par GSA



Sources : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

Un tiers des demandes de Fonds de Garantie accordées sont dans le GSA Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien.

2.3.4. Coût des diverses mesures

Près de 329 millions d'euros ont été mandatés au 31 décembre.

Mesures	Sommes mandatées au 31/12/2020	Poids
CTTR	95,8	29%
Fonds vert	25,0	8%
Fonds bleu	20,0	6%
Fonds blanc	20,0	6%
Masques	16,2	5%
RME	15,5	5%
APS	15,0	5%
Fonds rouge et blanc	10,0	3%
C.A.R.E	3,7	1%
Tests	2,6	1%
Centre suivi	0,6	0%
Divers	104,0	32%
Total	328,5	100%

Unité : million d'euros

Sources : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

RME : Revenu Minimum Extraordinaire

APS : Aide aux Petites Sociétés/Aide aux Sociétés

Le Chômage Total Temporaire Renforcé représente près de 30 % des sommes mandatées par le Gouvernement.

Pour rappel, les sommes mandatées ne correspondent aux dépenses réelles.

Au 31/12/2020, en ce qui concerne les dépenses réelles, près de 114 millions ont été dépensés pour le CTTR, et plus de 2 millions d'euros pour la CARE.

2.4. Commerce extérieur

Les données présentées sont issues du Bulletin de l'Economie du troisième trimestre 2020, publié le 15 décembre 2020.

Évolution du commerce extérieur hors France

	3T 2019	3T 2020	Variation	Poids
Livraisons + Exportations	863,3	646,0	-25,2%	
<i>Livraisons UE</i>	<i>511,7</i>	<i>375,0</i>	<i>-26,7%</i>	<i>58,1%</i>
Dont Italie	152,6	114,2	-25,2%	17,7%
Dont Allemagne	122,1	87,1	-28,6%	13,5%
Dont Belgique	39,7	37,3	-6,1%	5,8%
<i>Exportations</i>	<i>351,6</i>	<i>270,9</i>	<i>-22,9%</i>	<i>41,9%</i>
Dont Suisse	73,7	111,4	51,2%	17,2%
Acquisitions + Importations	1 953,1	974,3	-50,1%	
<i>Acquisitions UE</i>	<i>1 014,3</i>	<i>558,6</i>	<i>-44,9%</i>	<i>57,3%</i>
Dont Italie	664,8	342,1	-48,5%	35,1%
Dont Allemagne	167,4	114,0	-31,9%	11,7%
Dont Belgique	52,0	35,3	-32,2%	3,6%
<i>Importations</i>	<i>938,8</i>	<i>415,7</i>	<i>-55,7%</i>	<i>42,7%</i>
Dont Chine	59,7	76,6	28,2%	7,9%
Balance commerciale	-1 089,8	-328,3	-69,9%	



Unité : million d'euros

Sources : Direction Générale des Douanes (françaises) et Droits Indirects, IMSEE

Le volume global des échanges, hors France, recule et retrouve un niveau légèrement inférieur à 2015. Si les achats ont diminué de moitié, les ventes résistent mieux et ne baissent que d'un quart. Cela entraîne une forte réduction du déficit de la Balance commerciale et une augmentation du taux de couverture (exportation/importation), qui passe de 44 % au troisième trimestre 2019 à 66 % en 2020.

Les transactions avec l'Union européenne reculent (-39 %) mais moins que celles hors UE (-47 %).

L'Italie demeure le principal partenaire commercial de Monaco avec 18 % des ventes et 35 % des achats.

Hors Union européenne, la Suisse reste notre premier client avec des exportations en hausse de 51 %. La Chine devient notre premier fournisseur avec des importations en progression de 28 %. Les échanges avec le

Royaume-Uni baissent fortement (-75 % pour les importations et -58 % pour les exportations). Toutefois, il reste un des partenaires majeurs de la Principauté (deuxième client et quatrième fournisseur).

Les Articles de joaillerie et bijouterie, instruments de musique représentent 16 % des exportations de Monaco et les Machines et équipements d'usage général 13 % des importations.

2.5. Taxe sur la Valeur Ajoutée

	De janvier à septembre 2019	De janvier à septembre 2020	Différence	Pourcentage
CA TOTAL	12 449,5	12 075,6	-373,9	-3,00%
TVA PAYÉE	492,2	626,1	133,9	27,20%
Remboursements	84,2	93,0	8,8	10,41%
TVA Payée - Remboursements	408,0	533,1	125,1	30,66%

Unité : million d'euros

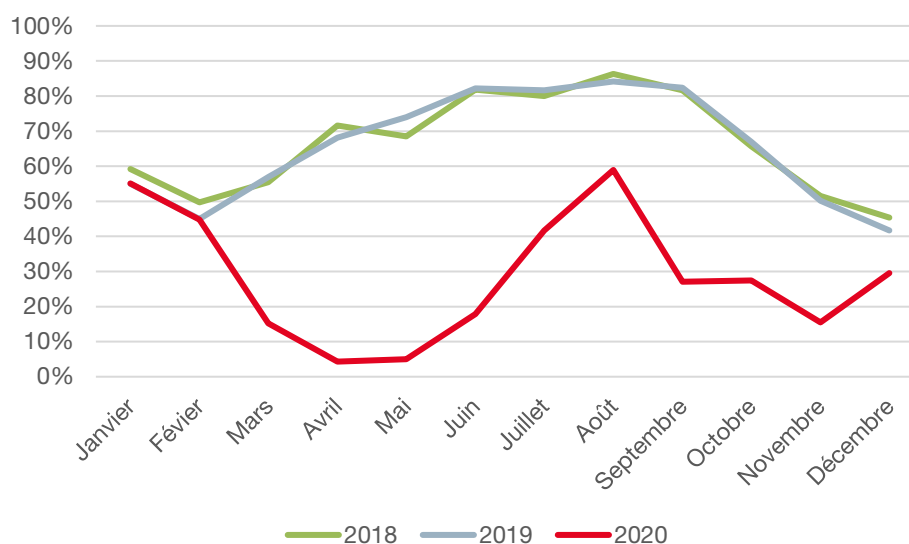
Sources : Direction des Services Fiscaux, IMSEE

Malgré la baisse du chiffre d'affaires de près de 374 M€, la TVA nette augmente de plus de 125 M€ soit +31 %. La baisse de la TVA sur le chiffre d'affaires, qui était de 106 M€ au 2T, n'est plus que de 85 M€. La forte augmentation de la TVA immobilière induite principalement par les recettes issues des droits à bâtir des opérations Mareterra et Testimonio II compense largement cette baisse.

2.6. Hôtellerie

L'épidémie de la Covid-19 et les mesures qu'elle a engendrées au niveau mondial, notamment celles de confinement de la population et de restriction de circulation, ont lourdement impacté la fréquentation hôtelière en Principauté.

Évolution mensuelle du taux d'occupation¹ (tous hôtels) entre 2018 et 2020



Sources : Direction du Tourisme et des Congrès, IMSEE

NB : les résidents à l'année des hôtels de la Principauté ne sont pas comptabilisés dans les statistiques mensuelles.

NB bis : par rapport au précédent rapport, les données d'avril et mai ont été consolidées

Le taux d'occupation s'améliore légèrement lors de la saison estivale. Tout d'abord en juin (22 %), en lien avec la réouverture des établissements. En juillet il augmente à 41,7 % et jusqu'à 58,9 % en août. Malgré cette reprise, un recul est à nouveau observé à partir de septembre (27,0 %). Le taux d'occupation du mois d'octobre reste pratiquement au même niveau que septembre (27,4 %) pour reculer à 15,4 % en novembre (alors qu'il est habituellement aux alentours des 50 % pour la même période les années précédentes), impacté les mesures françaises et par l'annulation d'évènements et de congrès (tourisme d'affaires). Il remonte tout de même à 29,5 % en décembre dû aux fêtes de fin d'année.

Entre les mois de juillet et de décembre 2020, le taux occupation hôtelier a oscillé entre 15,4 % et 58,9 % (alors qu'il était entre 41,7 % et 84,2 % en 2019 et entre 45,4 % et 86,3 % en 2018 sur la même période).

Évolution annuelle du taux d'occupation hôtelier depuis 2018

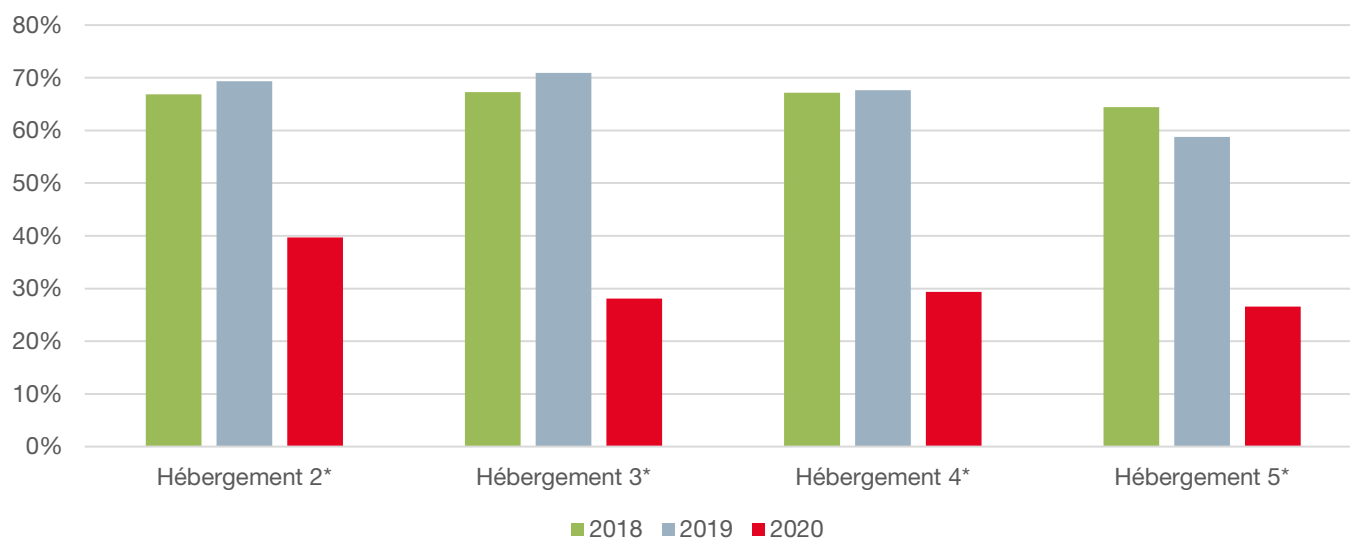
Taux d'occupation annuel (tous hôtels)	2018	2019	2020
	66,6%	65,9%	28,5%

Sources : Direction du Tourisme et des Congrès, IMSEE

Au global, alors que les deux tiers des chambres étaient occupées en 2018 et 2019, le taux d'occupation chute à 28,5 % en 2020.

¹ Taux d'occupation : rapport entre le nombre de chambres louées et le nombre de chambres disponibles

Évolution du taux d'occupation hôtelier par catégories entre 2018 et 2020



Sources : Direction du Tourisme et des Congrès, IMSEE

Le taux d'occupation des hôtels en fonction de leur catégorie est relativement stable ou oscille très légèrement entre 2018 et 2019. Cependant, un recul plus important est à noter pour l'année 2020 dans toutes les catégories d'hébergements hôteliers dû à la crise sanitaire survenue en début d'année. Les hébergements de 2 étoiles sont ceux ayant eu le taux d'occupation le plus élevé durant l'année (39,7 %) bien que ce dernier reste moindre par rapport aux années précédentes. Le taux d'occupation des hébergements 3 étoiles est celui qui a le plus reculé passant de 70,9 % en 2019 à 28,1 % en 2020). Enfin, les hébergements de 4 et 5 étoiles sont également sous le seuil des 30 % (respectivement 29,4 % et 26,6 %).

3. EMPLOI

3.1. Évolution de l'emploi salarié du secteur privé

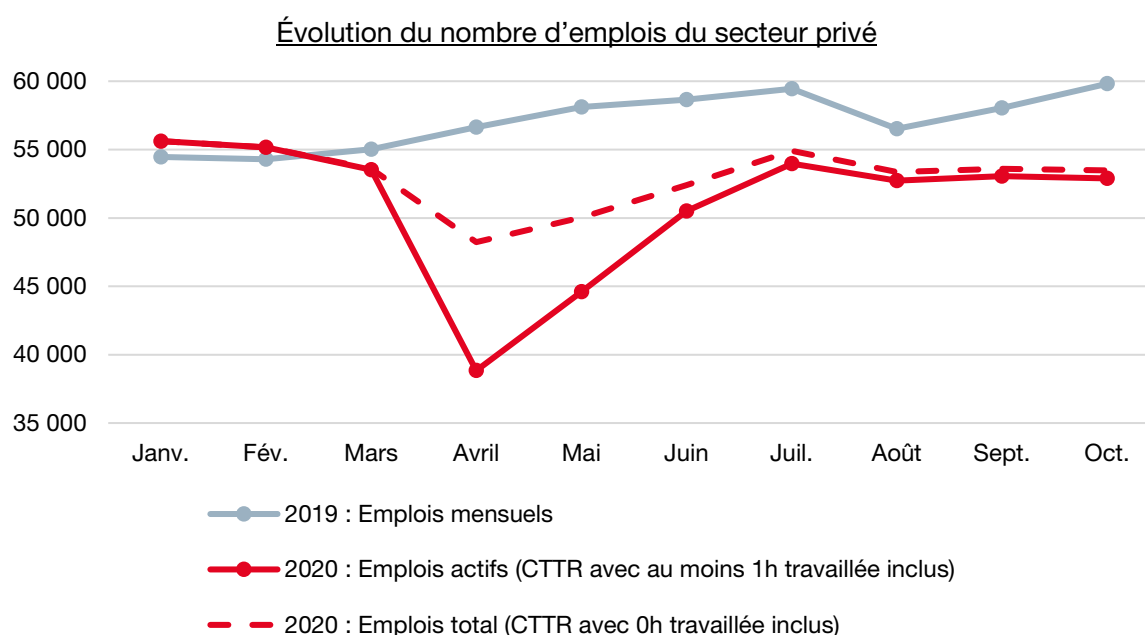
Les statistiques relatives à l'emploi salarié du secteur privé sont issues des données des Caisses Sociales de Monaco transmises à l'IMSEE.

Afin de faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, et pour sauvegarder l'emploi, le Gouvernement Princier a mis en place, dès le mois de mars, une mesure de Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR). Les salariés du secteur privé pouvaient donc être soit placés en chômage total (aucune heure effectuée), soit en chômage partiel, réduisant ainsi leur activité professionnelle.

3.1.1. Emplois

Les courbes ci-après distinguent :

- Le nombre mensuel d'emplois (courbe bleue) pour l'année 2019
- Le nombre d'emplois hors chômage total temporaire (courbe rouge) pour l'année 2020 : ici, les emplois occupés par des salariés au chômage total temporaire (0 heure effectuée) ne sont pas inclus, permettant de visualiser uniquement les emplois « actifs » (au moins une heure travaillée)
- Le nombre d'emplois, chômage total temporaire inclus (courbe en pointillés), afin de visualiser la perte sèche d'emplois par rapport à 2019. En effet, le CTTR vise à sauvegarder l'emploi. Il s'agit d'une mesure provisoire, durant laquelle le salarié demeure lié à son employeur, le contrat de travail n'étant pas rompu.



Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

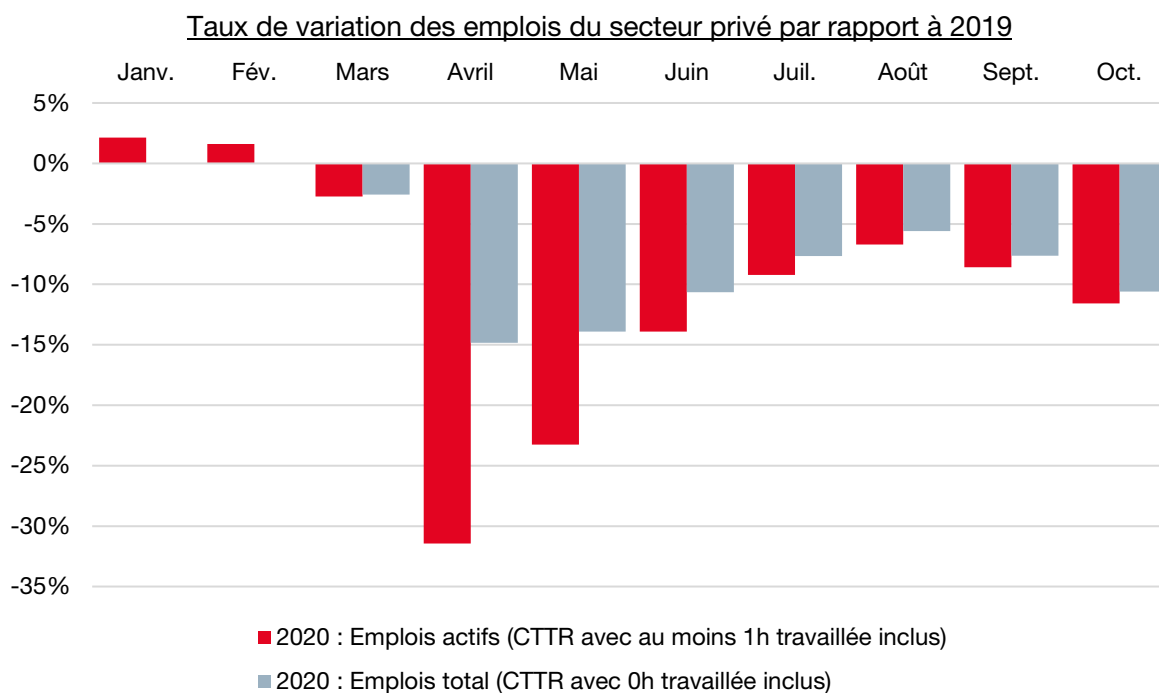
En janvier et février 2020, le nombre d'emplois est supérieur aux mêmes mois en 2019. La baisse s'amorce dès le mois de mars, impacté à partir du 16 par les mesures de confinement. Hors chômage total temporaire, le nombre d'emplois actifs (au moins une heure travaillée) chute à moins de 40 000 dès le mois d'avril, alors qu'il se situait à plus de 56 000 emplois en 2019. Le CTTR permet d'amortir cette chute, et de la ramener à un peu plus de 48 000 emplois conservés.

A compter de mai, les chiffres repartent à la hausse et l'écart entre emplois actifs et emplois incluant le CTTR, se réduit. Toutefois, les écarts avec l'année antérieure demeurent marqués, d'autant que les mois d'avril, mai, juin et juillet sont traditionnellement les mois les plus élevés en termes d'emplois, compte tenu notamment de l'activité événementielle et touristique.

Ainsi, mai 2020 enregistre plus de 44 600 emplois actifs, pour plus de 50 000 CTTR inclus, alors qu'il y en avait plus de 58 000 à la même période en 2019.

A partir de juillet, l'écart se réduit avec un nombre d'emplois actifs et CTTR inclus quasiment équivalent (environ 54 000 emplois), signifiant un recours moindre au chômage total.

Le différentiel en août, mois où l'écart est le plus faible avec 2019 depuis le début de la crise, n'est plus « que de 3 800 » emplois par rapport à août 2019. Cependant, alors qu'en 2019 le nombre d'emplois repartait à la hausse à partir de septembre, en 2020 il reste stable. Mécaniquement, l'écart avec l'année précédente se creuse à nouveau : environ 6 350 emplois en moins au mois d'octobre soit un total de 53 400 emplois.



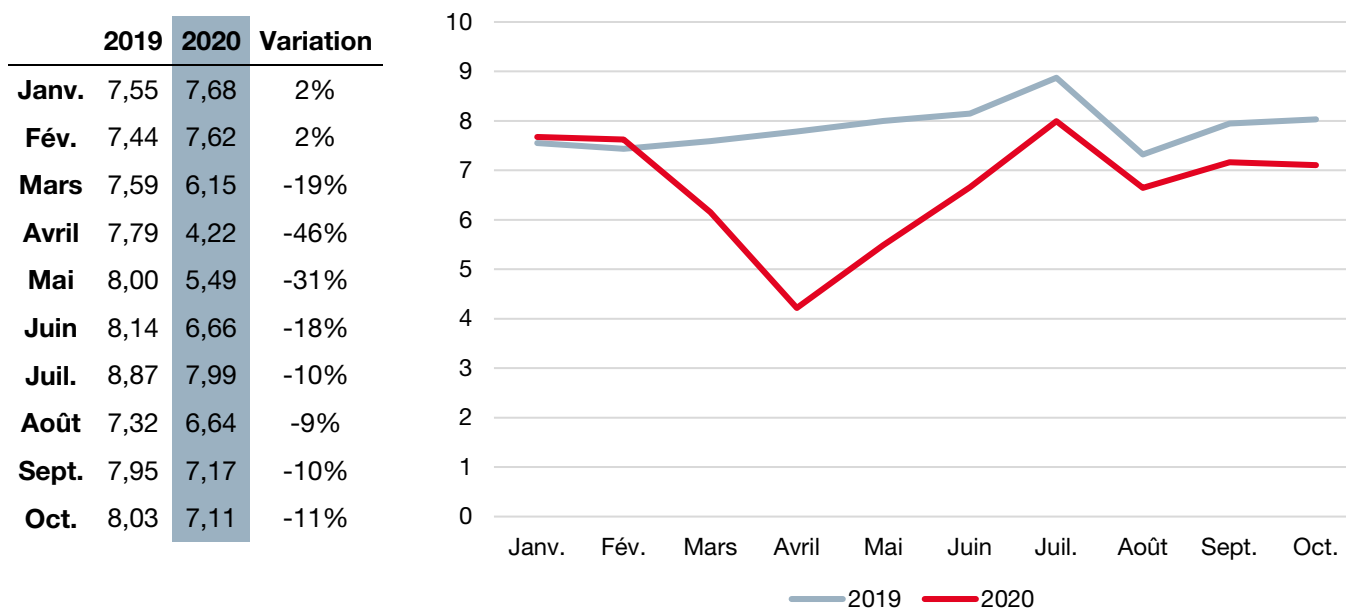
Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

Lecture :

- « L'histogramme rouge » indique l'écart entre le nombre d'emplois mensuel réellement actifs (hors CTTR) par rapport à l'année précédente.
- « L'histogramme bleu » montre également la variation par rapport à 2019, mais inclut les emplois en CTTR, ce qui signifie.

3.1.2. Heures travaillées

Évolution du nombre d'heures travaillées (en millions) dans le secteur privé



Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

Alors que les indicateurs de l'emploi privé étaient en hausse de 2 % en début d'année 2020 par rapport à 2019, le nombre d'heures travaillées chute à partir de mars (début des mesures d'urgence liées à la crise sanitaire) et en avril, 2 fois moins d'heures ont été comptabilisées par rapport à 2019. À partir de mai (qui marque la fin des mesures de confinement), le nombre d'heures repart progressivement à la hausse tout en restant inférieur à l'année précédente.

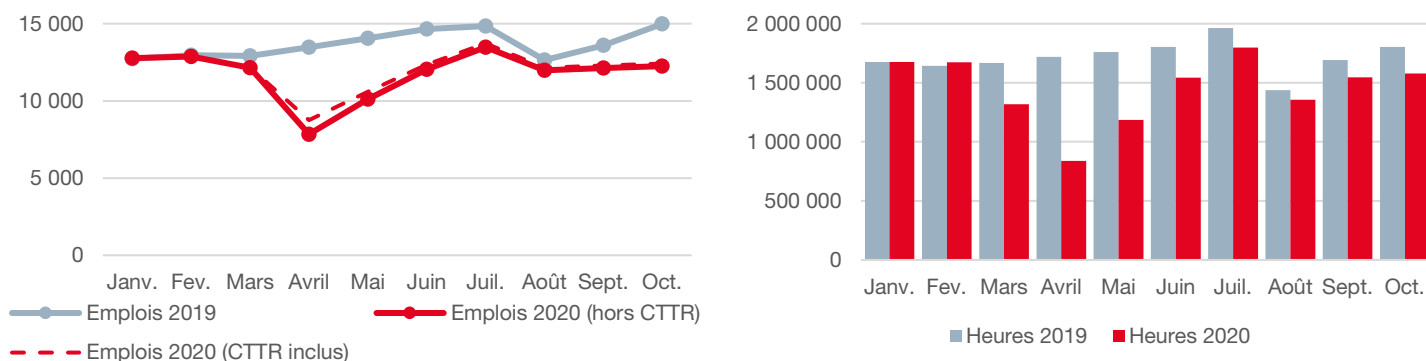
Si la baisse du mois d'août est constatée chaque année compte tenu de la fermeture saisonnière de certains établissements (notamment dans la Construction), celle d'octobre est plus préoccupante, car les années précédentes, ce mois enregistrait une hausse des heures travaillées.

A fin octobre, l'année 2020 accuse une perte cumulée de 12 millions d'heures par rapport à 2019, soit 15 % d'heures en moins.

3.2. Analyse par secteur

Les grands secteurs d'activité (GSA) les plus représentés en termes de nombre d'emplois en Principauté sont : Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien, Hébergement et restauration, Autres activités de services, Construction. À eux quatre, ils regroupent 60 % de l'emploi salarié.

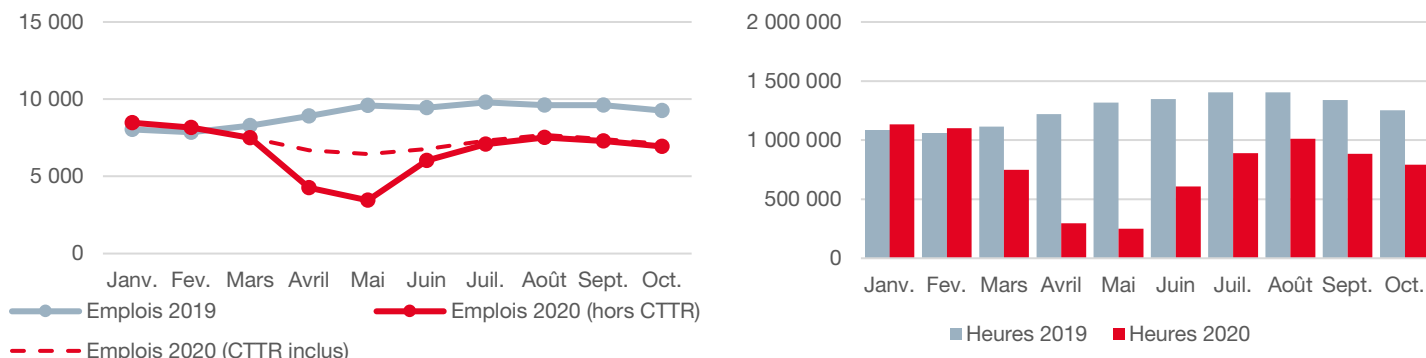
3.2.1. Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien¹



Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

Le recours au CTTR a été assez faible dans les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien. Au plus fort du confinement (avril), ce secteur a perdu plus de 4 700 emplois CTTR inclus et près de 900 000 heures travaillées. Il a par la suite rebondi assez vite et retrouvé à partir de juillet 2020 des indicateurs proches de ceux de 2019. Par contre, il ne repart pas autant à la hausse en septembre et octobre que l'année précédente : l'écart entre octobre 2020 et 2019 est de plus 2 500 emplois.

3.2.2. Hébergement et restauration



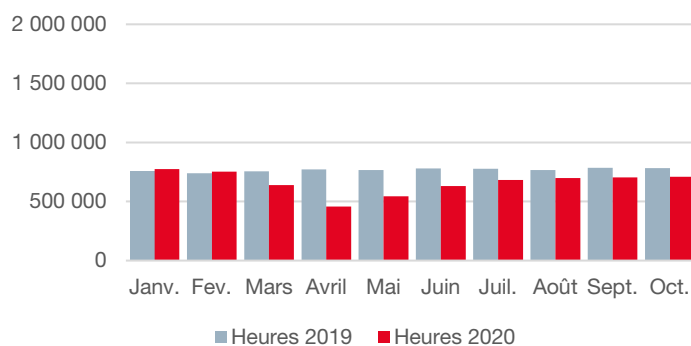
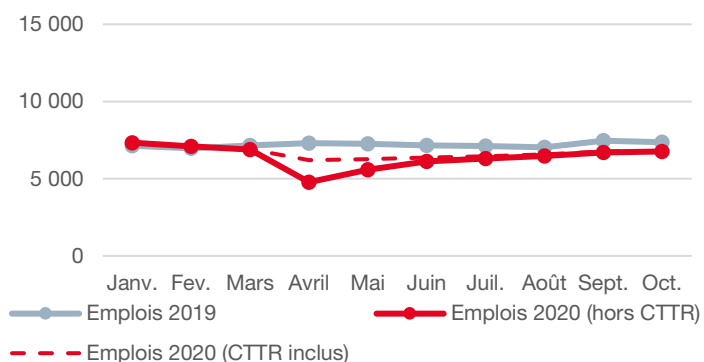
Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

L'Hébergement et restauration a eu recours massivement au CTTR pour limiter la baisse du nombre d'emplois qui se trouve être plus forte en mai qu'en avril, contrairement aux autres secteurs. Le nombre d'heures travaillées a été plus fortement impacté avec une baisse de 87 % alors que le nombre d'emplois, CTTR inclus, avait diminué de 33 %. A partir de juin, le recours au CTTR avec 0 heure travaillée se raréfie. Toutefois, même pendant la saison estivale, ce secteur n'a toujours pas retrouvé son niveau de 2019 et accuse encore une baisse importante.

En octobre, la baisse du tiers du nombre d'heures (- 459 247 heures, soit -37 % d'heures travaillées en octobre), mais uniquement du quart des emplois (- 155 emplois soit - 23 %) s'explique par le recours à un CTTR « partiel ». Le CTTR continue donc de jouer son rôle d'amortisseur.

¹ Pour rappel, ce GSA comprend les activités des agences de travail temporaire, ce qui explique en partie les variations constatées notamment en avril. En effet, les intérimaires n'avaient pas la possibilité d'être placés en chômage total temporaire et ce, quelle que soit la nature de leur mission. Ainsi, ce sous-secteur a été quasiment mis à l'arrêt pendant le confinement, hormis une partie de son activité liée aux chantiers.

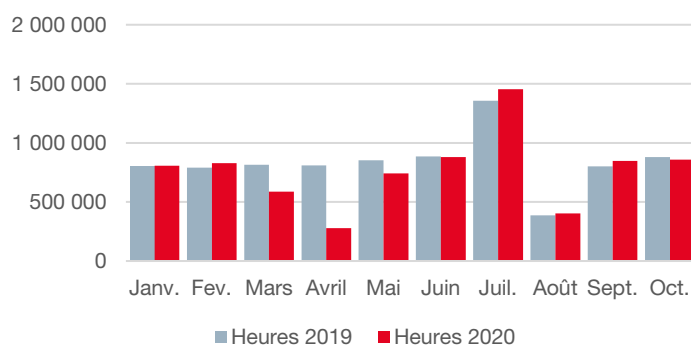
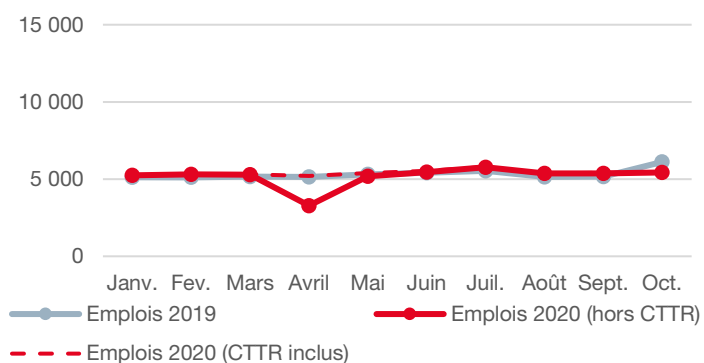
3.2.3. Autres activités de services



Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

Le recours au CTTR a permis de limiter la baisse du nombre d'emplois entre les mois d'avril et juin. Depuis le mois de juillet, ce secteur retrouve, à 10 % près son niveau de 2019, tant en ce qui concerne le nombre d'emplois actifs que le nombre d'heures travaillées.

3.2.4. Construction



Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

La Construction est le secteur qui s'est relevé le plus vite.

Après la baisse du nombre d'emplois du mois d'avril compensée intégralement par le recours au CTTR, le nombre d'emplois retrouve et dépasse même son niveau de 2019. Les heures travaillées, qui accusaient une baisse de 65 % en avril, se retrouvent en progression en juillet (+7 %), août (+5 %) et septembre (+6 %).

En octobre, par contre, l'emploi n'a augmenté que très légèrement par rapport au mois précédent (+1 % pour les heures et les emplois CTTR inclus) alors qu'en 2019 cette progression était plus marquée (+19 % pour les heures et +10 % pour les emplois).

3.3. Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR)

Le Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR) est un dispositif exceptionnel qui permet de réduire ou suspendre temporairement l'activité des salariés.

Il prévoit un remboursement, par l'Etat, d'une partie de la rémunération du salarié affecté par une réduction totale ou partielle de son activité.

Répartition par GSA des employeurs concernés par le CTTR, de mars à novembre 2020

	Employeurs dont la demande de CTTR a été accordée	Nombre d'employeurs global en décembre 2019	%
Autres activités de services	808	2 954	27%
<i>dont Personnel de maison</i>	519	2 415	21%
Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	460	703	65%
Commerce de détail	379	465	82%
Construction	290	332	87%
Commerce de gros	258	395	65%
Hébergement et restauration	180	186	97%
Activités immobilières	133	449	30%
Industries manufacturières, extractives et autres	98	118	83%
Transport et entreposage	95	121	79%
Information et communication	91	134	68%
Activités financières et d'assurance	70	237	30%
Administration, enseignement, santé et action sociale	63	88	72%
TOTAL	2 925	6 182	47%

Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

Lecture :

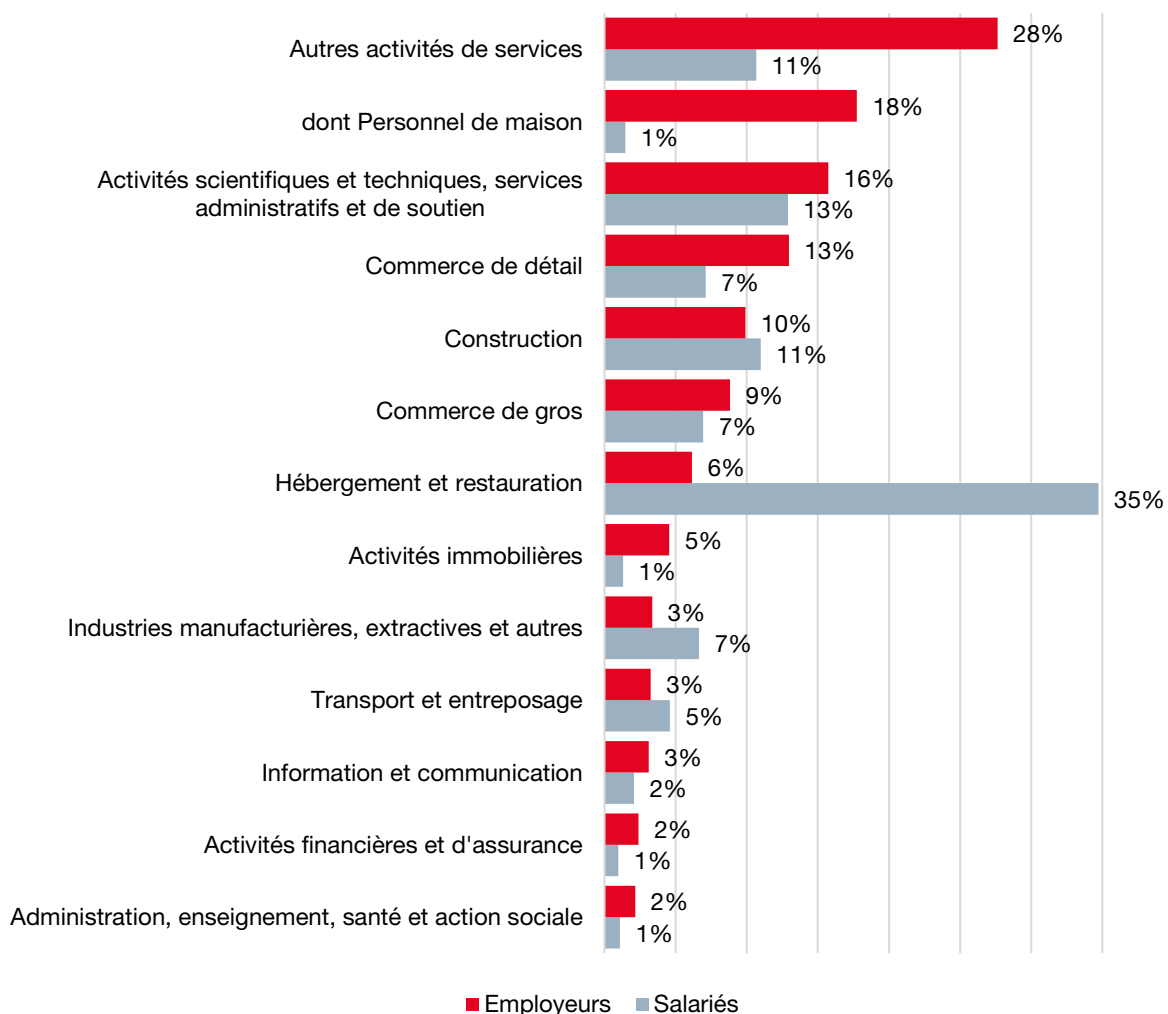
- 808 employeurs relevant du GSA des Autres activités de services ont vu leur demande de CTTR accordée sur la période mars-novembre 2020 (dont 519 employeurs de personnel de maison) ;
- la Principauté de Monaco comptait 2 954 employeurs relevant du GSA des Autres activités de services en décembre 2019 (dont 2 415 employeurs de personnel de maison).
- les employeurs relevant du GSA des Autres activités de services dont la demande de CTTR a été accordée représentent ainsi 27 % de tous les employeurs de ce GSA (à fin 2019).

De mars à novembre 2020, près de la moitié des employeurs de la Principauté (47 %) ont eu recours au CTTR.

Dans l'Hébergement et restauration, la quasi-totalité des employeurs est concernée (97 %).

Les secteurs comme la Construction (87 %), le Commerce de détail (82 %) et les Industries manufacturières, extractives et autres (83 %) y ont eu massivement recours alors que les Autres activités de services (27 %), les Activités immobilières (30 %) et les Activités financières et d'assurance (30 %) ont eu moins besoin de cette mesure.

Répartition des demandes de CTTR accordées sur la période mars-novembre 2020 selon le GSA



Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

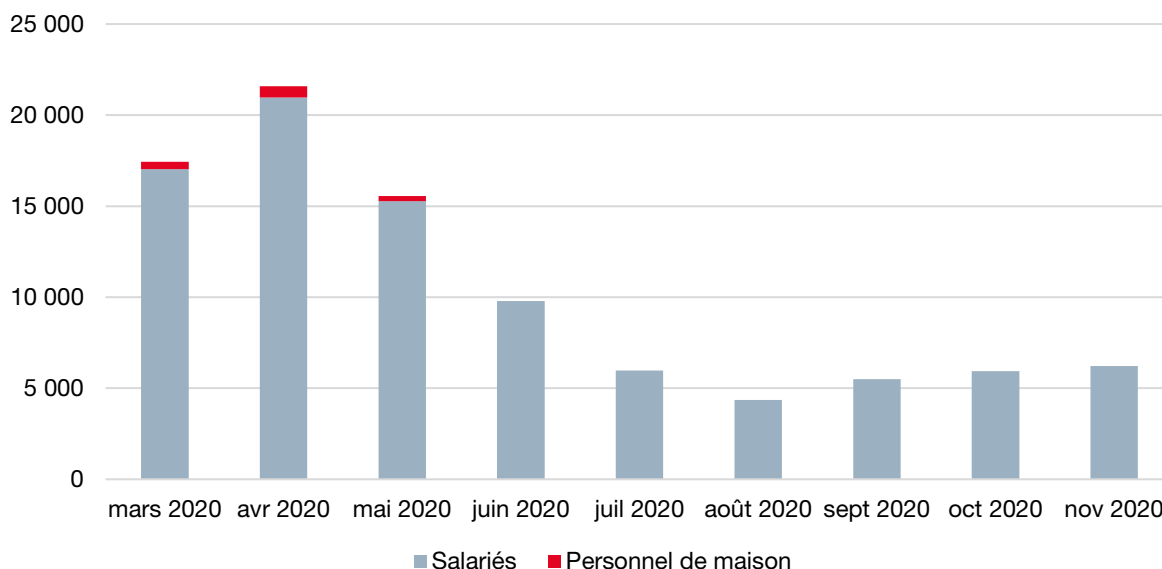
Lecture :

- parmi les employeurs dont la demande de CTTR a été accordée, 28 % relèvent des Autres activités de services. 11 % des salariés en CTTR font partie de ce GSA.

Au total, plus de 2 900 employeurs ont vu leur demande de CTTR accordée pour la période allant de mars à novembre 2020, concernant jusqu'à 21 000 salariés en avril.

C'est dans les Autres activités de services que l'on trouve le plus grand nombre d'employeurs, mais dans le secteur Hébergement et restauration qu'il y a le plus grand nombre de salariés concernés. En effet, plus d'un tiers des salariés concernés par le CTTR entre mars et novembre 2020 relèvent de ce secteur (cette proportion était de 29 % sur la période de mars à juillet 2020).

Évolution du nombre de salariés concernés par le CTTR (partiel ou total)

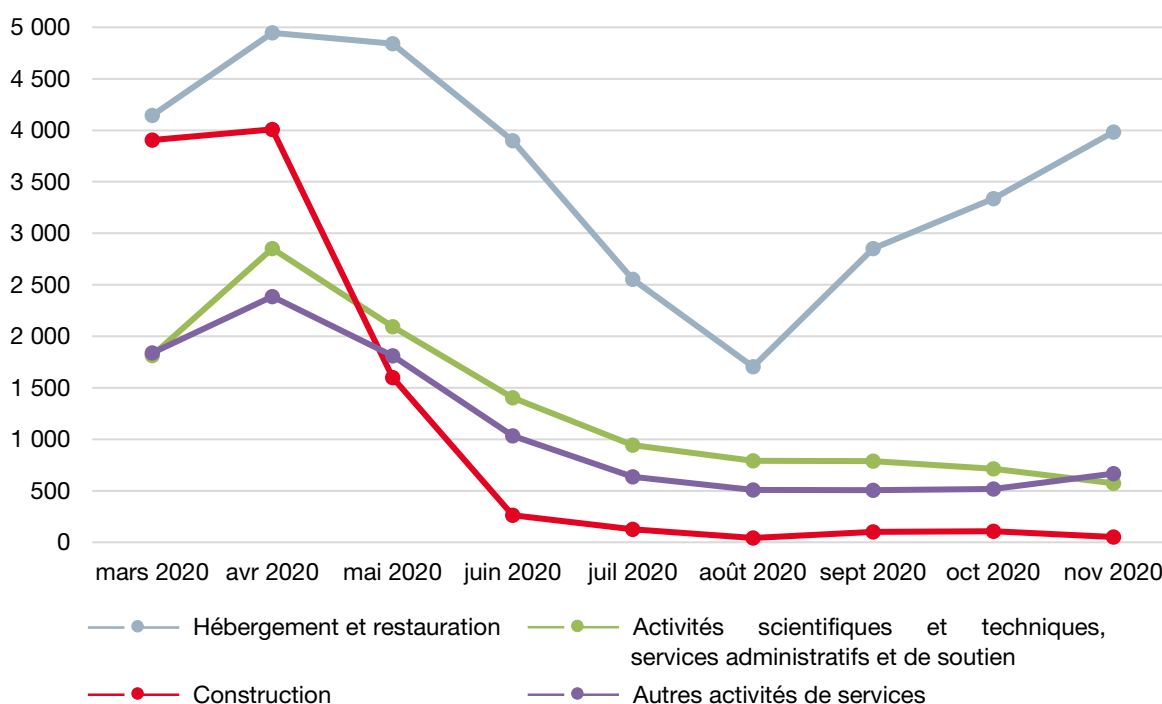


Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

NB : les employeurs « gens de maison » n'ont plus été éligibles au CTTR à compter du 1^{er} juin 2020.

C'est au mois d'avril que l'on trouve le plus grand nombre de salariés concernés par le dispositif de CTTR (plus de 21 000). Ce chiffre est en baisse sur les mois suivants pour atteindre son minimum en août avec 4 350 employés en CTTR. Il repart ensuite à la hausse pour atteindre plus de 6 000 personnes en novembre.

Évolution du nombre de salariés concernés par le CTTR dans les 4 principaux GSA



Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

Comme indiqué précédemment, l'Hébergement/Restaurant est le GSA qui a eu le plus de salariés concernés par le CTTR. De plus, contrairement aux autres GSA, ce nombre recommence à augmenter à partir d'août. Il atteint près de 4 000 salariés en novembre, soit quasiment le niveau du mois de mars 2020.

Dans les autres secteurs, le nombre de salariés concernés diminue de manière notable pour atteindre en juillet une stabilité, particulièrement dans la Construction qui atteint en novembre un niveau proche de zéro.

3.4. Demandeurs d'emploi

3.4.1. Demandeurs inscrits au Service de l'Emploi

Les demandeurs d'emploi sont suivis par le Service de l'Emploi de la Direction du Travail.

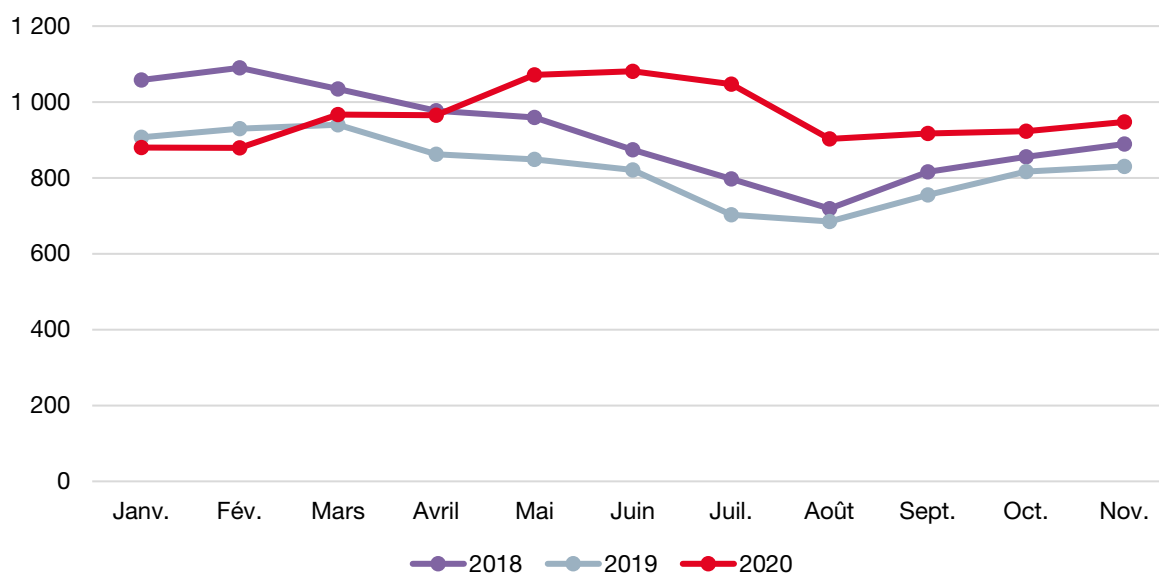
À Monaco, sont prioritaires à l'emploi de par la Loi :

- 1) Les Monégasques ;
- 2) Les conjoints ou enfants de Monégasques ;
- 3) Les résidents ;
- 4) Les habitants des communes limitrophes (Beausoleil, Cap d'Ail, La Turbie, Roquebrune-Cap-Martin).

Les personnes se trouvant dans les cas suivants peuvent également s'inscrire en tant que demandeurs d'emploi :

- 5) Les frontaliers italiens (de nationalité italienne, demeurant en Italie, uniquement) ;
- 6) Les salariés licenciés dans le cadre d'un plan de licenciement économique, n'appartenant à aucune des catégories ci-dessus.

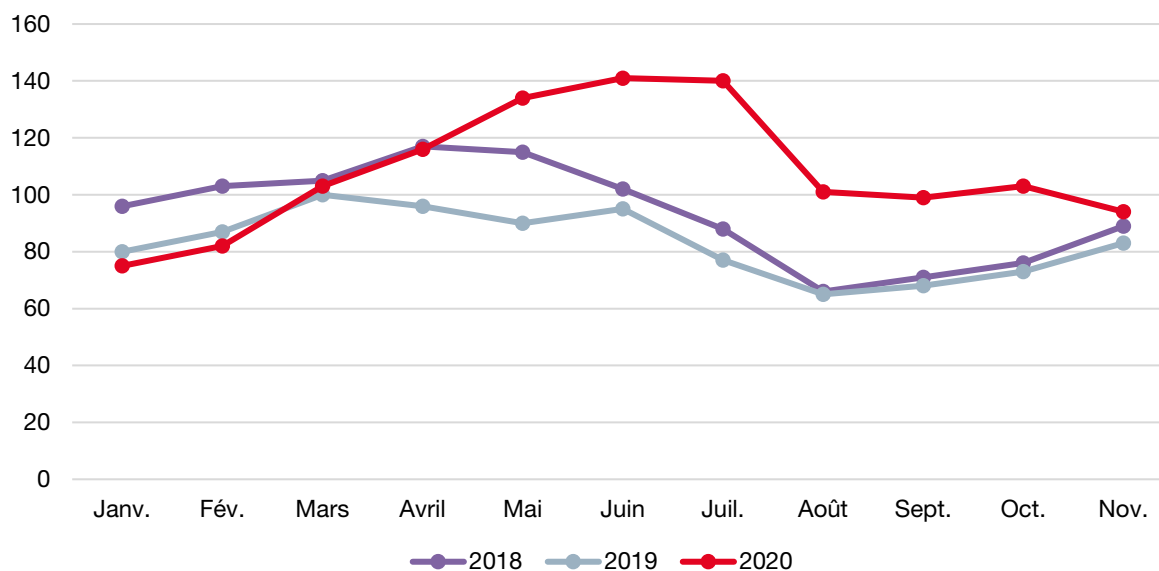
Évolution comparée du nombre de demandeurs d'emploi par mois



Sources : Direction du Travail, IMSEE

En 2020, le nombre de demandeurs d'emploi est supérieur aux deux années précédentes, depuis la fin du premier trimestre.

Évolution comparée du nombre de demandeurs d'emploi monégasques par mois



Sources : Direction du Travail, IMSEE

L'évolution du nombre de demandeurs de nationalité monégasque en 2020 est comparable à celle observée au global, mais marquée de manière plus nette : entre janvier et juillet 2020, le nombre de Monégasques inscrits au Service de l'Emploi a presque doublé pour redescendre ensuite jusqu'à atteindre en novembre un niveau proche des années précédentes.

Il est utile toutefois de rappeler que cette catégorie de demandeurs d'emploi a la possibilité de s'inscrire au Service de l'Emploi tout en occupant déjà un poste (cas des personnes souhaitant changer d'emploi).

